

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 14 au 20 janvier 2011 - N° 6347 - 60^{ème} année



La C.C.I Haute-Corse
Marche en avant

Interview de Pierre-Louis Nicolai

Candidat aux prochaines cantonales du Campuloru-Moriani

C'est Cervioni qui a eu la primeur de l'annonce officielle de la prochaine candidature de Pierre-Louis Nicolai aux élections cantonales de mars 2011. Le conseiller général du Campuloru-Moriani, élu en 2007, a choisi la cérémonie des vœux au maire de Cervioni pour affirmer sa prochaine candidature et dévoiler le nom de sa suppléante, Henriette Danti, professeur des écoles à Santa Lucia di Moriani.

Il est le premier candidat publiquement déclaré à cette élection. Entre vœux et perspectives d'avenir, l'élu revient sur son appartenance au groupe «*Démocrate*» et sur le bilan de son action durant les trois années du mandat qui lui a été confié.

► **Quelle est votre position au sein du groupe ?**

Je siége au sein d'un groupe dont les membres sont issus d'horizons assez différents mais avec des objectifs communs qui s'inscrivent dans les orientations impulsées par le Président du Conseil Général.

C'est pour cette raison que nous avons plébiscité le candidat à la présidence, Monsieur Joseph Castelli, soutenu par Paul Giacobbi. Je pense d'ailleurs que ce dernier élu à la CTC travaillera en harmonie avec les départements. Le département poursuit sa route sous la conduite du nouveau président tout en s'adaptant aux évolutions et aux besoins des usagers. Quant à moi, je reste résolument à l'écoute. Avec les membres du groupe «*Démocrate*» nous intervenons au niveau des réseaux routiers, de l'action sociale, associative et économique. Personnellement, je siége à la commission des infrastructures routières au sein de laquelle j'ai œuvré activement pour le canton.

► **Quel bilan faites-vous de votre action ?**

Un de mes principaux objectifs a été de répondre de manière concrète et efficace aux besoins des usagers sur le réseau routier qui avait subi de nombreuses dégradations du fait des intempéries et du vieillissement de nos voies d'accès. L'investissement réalisé est important avec un montant de 2 556 919 euros investi pour les différentes routes départementales, dont 820000 € pour la réhabilitation de la RD 52 (Oneo – Sant'andrea di u Cotone).

Par ailleurs, par décision du Président du Conseil Général, je préside la commission locale d'insertion pour laquelle je m'investis

pleinement et reste très attentif aux évolutions. Les enjeux sont importants pour assurer aux bénéficiaires des moyens convenables d'existence, les inciter à l'exercice d'une activité professionnelle, et ainsi lutter contre la précarité.

Mon implication est également concrète dans le soutien du monde associatif auquel j'accorde une attention particulière. Il permet de réunir dans un but commun, d'échange, et de relation, mais également de répondre aux besoins spécifiques de notre canton en matière d'activités culturelles et sportives. Il est vrai que ma volonté d'aide au monde associatif peut paraître parfois insuffisante mais je m'atta-



Lors de la cérémonie des vœux au maire de Cervioni

cherai à la développer afin d'accroître ses impacts nécessaires à notre quotidien.

► **L'avenir de la micro-région dont vous êtes l'élu vous paraît-il serein ?**

On ne peut occulter les difficultés croissantes auxquelles nous sommes et serons de plus en plus confrontés. Mais le canton bénéficie d'une véritable volonté politique d'aller de l'avant et le développement réalisé à ce jour en est le plus éloquent témoin.



Pierre-Louis Nicolai

gnage. Et puis notre canton a l'opportunité d'être soutenu efficacement par nos élus territoriaux que sont Marie-Thérèse Olivesi, Conseillère exécutive Territoriale et Marc-Antoine Nicolai, Conseiller Territorial. Notre volonté est de fédérer nos actions pour mener à bien nos projets d'amélioration des conditions de vie de nos administrés.

► **Serez-vous candidat aux prochaines élections ?**

J'ai œuvré, comme je vous l'ai dit précédemment, durant ces trois années dans l'intérêt de tous. Et c'est dans cet esprit que je renouvellerai ma candidature pour les prochaines élections cantonales, avec Henriette Danti, qui sera ma suppléante. Dans l'espoir de poursuivre mon action entamée dans les différents domaines de compétences du département et notamment

dans la lutte de l'érosion marine qui touche notre portion de littoral, dont nous avons constaté la situation préoccupante lors d'une visite récente, au camping Monte Cristo à Moriani-Plage.

Mais avant toute chose, et puisque l'occasion m'en est donnée, j'adresse mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères aux hommes et aux femmes de ce canton qui est le mien, à sa jeunesse : Pace è salute à tutti.



Entre nous

Par Pierre Bartoli

● **La Réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie**, pour nécessaire qu'elle puisse être, en Corse, ne peut se réaliser sans la prise en compte des spécificités insulaires.

En effet, la Corse de par sa géographie a plus que tout autre territoire, besoin d'équilibre entre les divers pouvoirs de décisions commandant la vie de la Région.

Plus que partout ailleurs, la décentralisation doit jouer, ici, son rôle à fond afin d'impulser les dynamiques indispensables pour créer et soutenir les activités, les initiatives...

Si Ajaccio doit continuer à être la Capitale administrative et Corte le Centre Universitaire, Bastia doit retrouver, sur le plan économique et industriel, le rang qui fut toujours le sien. Non pour des raisons de prestige, seulement, mais parce que l'avenir de notre région l'exige !

Et, il n'est pas bon d'arguer sur la nécessité de rapprocher les pouvoirs de décision en les concentrant.

Si les moyens de communication terrestres internes à l'île sont encore à repenser, les moyens de communications informatiques permettent aujourd'hui toutes les proximités.

Aussi la polémique qui risque de s'instaurer sur le siège de la future Chambre Régionale paraît désuet autant que dérisoire.

Dans cette affaire, il n'est pas, non plus, question de céder à un quelconque esprit de campanilisme. Seules les réalités sont à prendre en considération pour structurer la Corse de l'an 2000.

L'activité économique, en Corse, trouve son apogée sur la Plaine Orientale, la Balagne et la périphérie Bastiaise, même si l'arrière pays ajaccien et le Sud en général connaît une certaine expansion prometteuse en constante progression.

L'activité portuaire et aérienne à Bastia, par ailleurs, conditionne en grande partie les liaisons Corse-Continent-Italie, tant en terme de fret que d'usagers.

Ces réflexions ne sont pas les conclusions d'une étude statistique ou de rapport d'expertises, mais se veulent de bon sens pratique à partir de réalités tangibles et perceptibles par tout un chacun, sans vouloir chercher à alimenter les ridicules rivalités Nord-Sud.

Car dans cet équilibre souhaité il s'agit de permettre à l'ensemble de notre région de participer de la meilleure des façons à la régulation du rythme devant conduire au Renouveau dans tous les domaines.

Et, dans cet esprit, il convient de repenser la Corse de Bonifacio à Macinaggio, de l'île-Rousse à Ghisonaccia pour faire en sorte que l'île, dans son ensemble, s'organise pour forcer l'Avenir et maîtriser, enfin son Destin !

En marge de ces réflexions :

Le 20 janvier 2011, Monsieur le Préfet de Région, **Stéphane Bouillon**, se trouvera, à **Bastia**, pour l'élection du Président et des Vice-présidents de la **Chambre Régionale** dont le siège géographique devra être fixé avant le 20 juillet.

Le choix comme l'a indiqué, **M. le Préfet**, à notre confrère **Corse Matin**, se fera ainsi : «*Je vais préparer un rapport réunissant tous les éléments objectifs susceptibles de l'éclairer. Je consulterai les deux Chambres pour avis... L'Assemblée de Corse sera également consultée... Le Premier Ministre, alors tranchera.*».

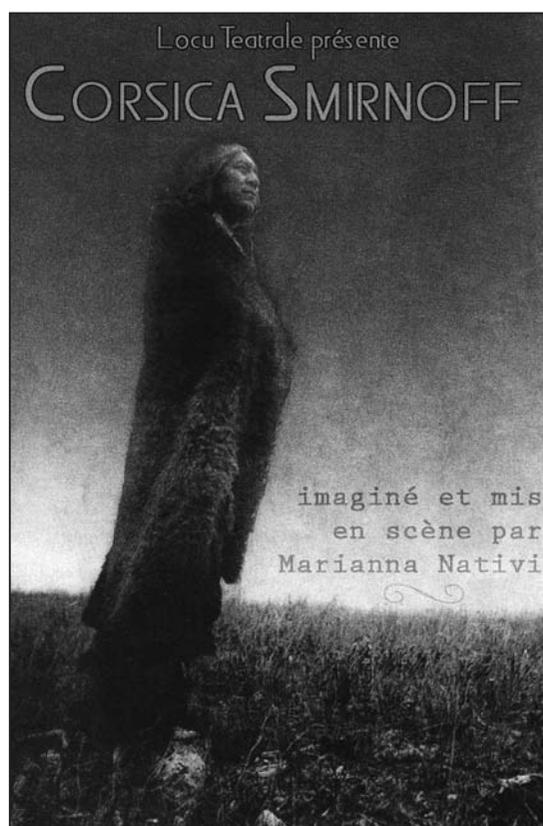
Carte blanche pour Locu Teatrale

Les 26, 27 janvier et 1^{er} février prochains, la ville d'Ajaccio offre la scène de l'Espace Diamant à la compagnie Locu Teatrale. Trois jours durant lesquels la compagnie, qui a carte blanche, a choisi de proposer une programmation inédite.

Locu Teatrale est un OCNI (Objet Culturel Non Identifié) dans le paysage culturel ajaccien. En effet, c'est à la fois une compagnie théâtrale, une salle de spectacle créée en 2008 dans le quartier de l'Octroi et une programmation «*hors les murs*» avec plusieurs festivals organisés durant l'année (cf. ITW de **Marianna Nativi**). Les co-fondateurs de cette structure, **Marianna Nativi** et **Mario Sépulcre**, la définissent volontiers «*comme un laboratoire de recherche, un questionneur de la société, un remue-méninges philosophique. La Compagnie mène à la fois un travail de création et de recherche de grande qualité le plus souvent en langue corse ainsi que des ateliers d'initiation et de formation aux pratiques artistiques*». Travail de qualité qui va être mis en lumière pendant trois jours sur la scène toute neuve de l'Espace Diamant.

Comme avec la pièce, «*Des raisons, des tas...*» de **Christian Maïni**, interprétée par **Marianna Nativi** et **Nathanaël Maïni**. Une pièce née de la collaboration des trois artistes comme le confie l'auteur : «*Après une première collaboration, la compagnie Locu Teatrale m'a passé la commande de l'écriture d'une pièce sur le thème de l'enfermement... C'est grâce à un long processus de création collective, vécu en compagnie de Marianna Nativi et Nathanaël Maïni que le texte enfin a pu surgir. Je ne voulais pas tomber dans des schémas trop lourds, pathétiques et douloureux ; j'ai choisi le prisme de l'absurde pour aborder dans cet enfermement, les thèmes du temps, de l'attente et de l'oubli...*». Un texte fort porté par deux comédiens de talent à découvrir absolument !

Autre pièce, autre style avec la représentation de



«*Rudes*» de **Juan Radrigan** traduite et adaptée par **Ricardo Montserrat** et dont la lecture sera assurée notamment par **Antonia Buresi**, **Marianna Nativi**, **Nathanaël Maïni**...

La compagnie **Locu Teatrale**, fidèle à sa philosophie de passeur de culture, travaille également beaucoup avec les «*jeunes*». Ainsi deux pièces seront-elles portées par la jeune génération. La première, «*Corsica Smirnoff*» de **Marianna Nativi**, est un spectacle bilingue joué par des adolescents et qui a été créé en juillet dernier pour «*I statinali di Villanova*». La pièce traite d'un sujet banal, commun à la société corse et à bien d'autres : la carence en repères et valeurs... Au-delà du constat, **Corsica Smirnoff** suscite l'émotion, parfois le rire, et incite au questionnement relatif à la responsabilité tant collective qu'individuelle. La seconde pièce est le fruit des ateliers de théâtre avec écriture bilingue menés avec la commune d'**Alata**. La pièce «*H1B1*», toujours de **Marianna Nativi**, est interprétée par une troupe d'enfants du village sur le thème du virus de la **grippe A**. Spectacle comique et haut en couleurs, elle offre une vision moderne d'enfants pleins de talent, d'imagination et de verve poétique !

e à l'Espace Diamant !

En fil rouge les 26, 27 janvier et 1^{er} février 2011

Rétrospective photographique Locu teatrale

Exposition permanente de photographies de Patricia Antona

Patricia Antona a suivi les représentations de **Locu teatrale**. Elle a su capturer ce qui fait l'originalité de ce lieu de création et de ses productions, elle en a saisi l'âme et nous invite à voir l'esprit **Locu teatrale** au travers de ces photographies.

Projection en continu de la pièce «A Muredda»

«**A Muredda**» a été créée en 2007, sur une idée originale de **Marianna Nativi**, mise en scène par **Nathanaël Maïni**. C'est la version qui a été interprétée par **Marianna Nativi** en juin 2010 qui sera diffusée en continu à l'**Espace Diamant** durant ces trois jours.

Demandez le programme....

26 JANVIER

20h30 : «DES RAISONS, DES TAS...» de **Christian Maïni**

Pièce interprétée par **Marianna Nativi**, **Nathanaël Maïni**

22h : Poésies et chants avec le groupe musical et culturel **MIMORIA TRAMANDATA** animé par **Antoine Tramini**



27 JANVIER

10h : pour les scolaires : «DES RAISONS, DES TAS...» de **Christian Maïni**

18h : «RUDES» de **Juan Radrigan** traduit et adapté par **Ricardo Montserrat**.

Lecture avec **Antonia Buresi**, **Marianna Nativi**, **Nathanaël Maïni**.

20h30 : «DES RAISONS, DES TAS...» de **Christian Maïni**

1^{er} FÉVRIER

10h : pour les scolaires et 18h30 : «CORSIKA SMIRNOFF» de **Marianna Nativi**

20h30 : « H1BN1 » de **Marianna Nativi**
Pièce interprétée par les **enfants d'Alata**

««« 4 questions à Marianna Nativi,
directrice artistique et co-fondatrice
de la compagnie professionnelle **Locu teatrale**.

► **Pouvez-vous nous présenter Locu teatrale en quelques mots ?**

La vocation de la Compagnie Locu teatrale est la recherche théâtrale et artistique au travers d'expériences basées sur l'imaginaire, l'oralité et la transmission. Cette démarche professionnelle a engendré des créations originales en langues corse et française ainsi que des créations du répertoire national. Fidèle à son engagement social en faveur du développement du spectacle de théâtre vivant corse,

Locu teatrale est conçu et travaille comme un laboratoire de recherche, un questionneur sociétal, un remue-méninges philosophique. Locu teatrale se veut un espace permanent d'échanges et d'ouverture à différents modes d'expression artistique, à d'autres cultures : un «passeur» d'accès à l'art pour le plus grand nombre. Qualifier la production de Locu teatrale serait forcément réducteur : travail de relais de traditions et créations prospectives, authentique et honnête, il est sans cesse pédagogique et ne cède rien à la facilité ; il est militant et dérangeant parfois, libre toujours mais il ne laisse jamais indifférent.

► **Les différentes pièces proposées s'inspirent de l'actualité récente : «H1B1» sur la grippe A, «Corsica Smirnoff» sur la perte des repères...**

L'idée de la pièce «Des raisons, Des tas...», que nous créons à l'Espace Diamant dans le cadre de cette Carte blanche à l'invitation de la Ville d'Ajaccio, m'a été inspirée par la thématique de l'injustice et du mensonge. Ecrite par Christian Maïni, elle se déroule dans un univers clos où l'on peut se retrouver, pour toutes sortes de raisons, enfermé sans aucune perspective de sortir de cet univers, sans issue, acculé à ne plus savoir, ne pas comprendre, hors du temps. Deux personnages se font face, se confondent entre harcèlement, manipulation, conviction, rêverie, faiblesse et incompréhension...

► **Quels sont vos autres projets pour cette année 2011 ?**

Projets récurrents d'abord avec la performance picturale «Les arts s'affichent» du 6 au 19 juin 2011 à Ajaccio et la 8^{ème} édition du festival d'arts pluriels «I Statinali di Villanova» du 28 au 31 juillet prochains. Nous continuons de faire œuvre de transmission et de pédagogie avec les cours de théâtre bilingue à Locu Teatrale. Et puis, entre autres représentations, les 4 et 5 février, nous jouerons «Des raisons, des tas...» à Locu teatrale et, le 13 mars, nous serons à Bastia pour «E teatrale». J'ai aussi un projet sur Danielle Casanova : la création d'un conte bilingue..

► **On le sait, en cette période de crise, les associations connaissent parfois des situations délicates. Quelles sont les principales difficultés auxquelles votre association est confrontée ?**

Il y a toujours un problème d'adéquation entre les besoins et les moyens donnés. Nous sommes soumis à l'incertitude, chaque année, nous ignorons de quels moyens nous disposerons nous empêchant ainsi de mettre en place des projets à moyen terme.

Nous devrions revenir à un système de conventionnement pluri annuel. Quel que soit le contexte, crise ou pas, on peut s'interroger sur la volonté de prise en compte de la culture, de l'art, du spectacle vivant... Est-ce considéré comme stratégique ? Quelle place veut-on faire jouer au théâtre, à la création insulaire, au bilinguisme ?...

C'est une question de société. Pourquoi n'y a-t-il pas de conservatoire d'art dramatique en Corse lorsqu'il y en a ailleurs, en Bretagne, au Pays basque ? Pourquoi, au titre de la revitalisation de la Corse dite de l'intérieur ne créons-nous pas des centres artistiques dans les micro-régions ? Cela participerait tant du développement économique que du rayonnement culturel, de la pédagogie.

Fédération Française du Milieu Montagnard

Neuf stages au programme pour 2011

La Fédération Française du Milieu Montagnard (FFMM) organise en 2011, neuf stages pour devenir accompagnateurs de randonnées pédestres. Ces sessions de formation seront assurées dans les différents massifs, pour les délégations régionales de la **Fédération Française du Milieu Montagnard**. Leur objectif consiste à préparer et conduire des randonnées pédestres en montagne, hors des sentiers battus, tout en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité. Elles entrent dans le cadre de l'animation bénévole et débouchent sur le titre d'accompagnateur fédéral de randonnée pédestre. D'autre part, elles s'adressent aux animateurs des associations et des collectivités, mais aussi à toute personne qui souhaite approfondir ses connaissances à titre personnel. L'âge minimum est de 18 ans. Il n'y a pas de limite supérieure.



Les stages 2011 : Massif Central, Monts d'Ardèche, du 27 au 2 avril. Alpes du Sud, Écrins 1, du 15 au 21 mai. Pyrénées-Atlantiques, Vallée d'Aspe, du 5 au 11 juin. Alpes du Nord, Chartreuse, du 12 au 18 juin. Massif Vosgien, Lac Blanc, du 10 au 16 juillet. Alpes du Nord, Vanoise, du 14 au 20 août. Pyrénées-Orientales, Pays Catalan, du 21 au 27 août. Alpes du Sud, Écrins 2, du 2 au 8 octobre. Hautes-Pyrénées, Vallée du Louron, du 2 au 8 octobre.

Accompagnement de randonnées avec raquettes à neige : La FFMM propose deux stages d'animateurs : Alpes du Nord, Chartreuse, les 21, 22 et 23 janvier et Pyrénées, Barèges, les 4, 5 et 6 février.

Renseignements : contacter le siège national de la FFMM, 18 rue Saint-Polycarpe, 69001 Lyon.

Tél. : 04.78.39.49.08. ou www.ffmm.net

ID Formation, compétences et vocation



Créé en 1985, l'Institut pour le Développement et la Formation (ID Formation) est une association loi 1901. Depuis plus de vingt ans, ID Formation, fort de son expérience, a développé des outils spécifiques pour répondre au mieux aux exigences des publics sollicitant l'Institut. Son implantation sur l'ensemble de la Région Corse répond aux besoins de formation des habitants et des entreprises, propres à chaque bassin d'emploi. Les moyens matériels et humains constituent la clef de voûte de la formation et de l'accompagnement des personnes dans leurs recherches d'emploi, de qualifications ou de spécialisation dans un secteur choisi. ID Formation se compose d'une équipe pluridisciplinaire constituée de formateurs, de chargés de mission entreprise, d'éducateurs, de psychologues, de médecins, de psychiatres, de psychomotriciens, d'infirmiers, d'ergothérapeutes, de médiateurs... Autant de professionnels susceptibles de répondre aux exigences des stagiaires et de faire face à la complexité et la diversité des profils rencontrés. Depuis avril 2008, ID Formation a reçu le certificat de qualification professionnelle de la part de l'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation (OPQF). Les centres de ressources sont à la disposition du public permettant la

mise en œuvre d'une dynamique de la pédagogie du projet professionnel et d'un accompagnement individualisé.

Découvrez l'excellent site Internet Bilingue (Française-Corse) et le large champ de compétences d'ID Formation en un clic <http://www.idf-corse.eu/>

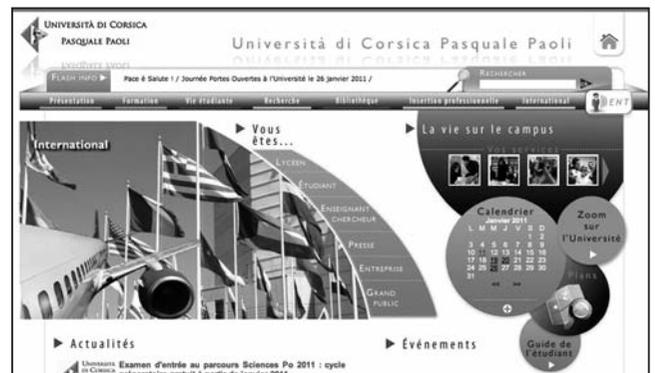
UNIVERSITÀ : Examen d'entrée au parcours Sciences Po 2011

L'inscription en première année du parcours Sciences Politiques se fait à l'issue d'une sélection par examen. Pour préparer cet examen, le réseau des IEP propose une préparation en ligne payante sur le site «**TREMP-LIN-IEP**» <http://www.tremplin-iep.fr/>

L'UFR de Droit et Sciences économiques de l'Université di Corsica y ajoute un cycle préparatoire gratuit à partir de janvier 2011 à Corte (si le nombre de candidats le justifie à Ajaccio et Bastia).

Les élèves qui sont intéressés par la préparation doivent se faire connaître en adressant un courriel à decanat.droit@univ-corse.fr en précisant leurs coordonnées (notamment leur numéro de téléphone).

À noter qu'il est possible de consulter le calendrier des premières séances du cycle préparatoire à Corte et la fiche diplôme du parcours Sciences Politiques sur le site Internet de l'Université di Corsica : www.univ-corse.fr



STAGES DE DANSE : Ça bouge au Centre Culturel Anima

Deux stages de danse se dérouleront les samedi 29 et dimanche 30 janvier en la Salle Cardiccia à Migliacciaru, à l'initiative du Centre Culturel Anima.

Le premier fera la part belle au Hip Hop (à partir de 12 ans) et sera dirigé par **Dominique Lisette**. Au programme : découverte et approfondissement des techniques Hip Hop à travers des modules chorégraphiques qui s'enchaînent autour d'une danse pleine de style. Pionnier de cette discipline et danseur de club avant tout, l'évolution de **Dominique Lisette** s'est nourrie des rythmes afro-américains et salsa. Vocabulaire riche, musicalité, approche ludique et ouverture sur l'actualité chorégraphique Hip Hop s'articulent avec pédagogie.

Le second intitulé «**Contact Impro**» (à partir de 16 ans) prendra forme, pour sa part, sous la direction d'**Hélène Taddei-Lawson** qui proposera un travail explorant la dimension organique du corps et les grands principes fonctionnels du mouvement. Après un échauffement qui inclut le contact, la voix, le rapport au sol et à l'espace, les improvisations chorégraphiques permettront de développer une confiance envers soi et envers l'autre. Ouvert à tous, ce stage est pensé comme une découverte, une exploration ou un approfondissement pour des acteurs, danseurs, professionnels et amateurs. 4h de stage par jour de 14h à 18h, 30 euros par personne.

Renseignements au **04.95.56.26.67**.



TABAC : vingt ans après, un bilan mitigé pour la loi Evin Précision du CRIJ de Corse

Moins de fumeurs, des non-fumeurs de mieux en mieux protégés, mais plus de femmes qui fument et une politique contre le tabac en régression : pour les vingt ans de la loi Evin, l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) dresse un bilan mitigé.

La loi Evin du 10 janvier 1991 avait imposé les premières restrictions à l'usage du tabac dans les lieux publics. Vingt ans après, on peut dire qu'il y a des "très hauts et des très bas", a expliqué le **Pr Bertrand Dautzenberg**, président de l'OFT.

"En haut", la prise en compte du tabagisme passif et la nécessité de protéger les non-fumeurs dès 1991-1992. Une étape "importante", quoiqu'"insuffisante", selon **Bertrand Dautzenberg**, mais que le **décret Bertrand de 2006**, qui interdit de fumer dans tous les lieux publics, viendra renforcer. Depuis son application dans les bars-tabac, restaurants et discothèques le 1^{er} janvier 2008, "le tabagisme passif a quasiment disparu", se félicite-t-il.

Une victoire d'autant plus étonnante que "les corps de contrôle, très présents dans les autres pays, ont été absents en France". "C'est remarquable que ça ait été aussi bien respecté sans aucun contrôle", observe-t-il. Et même si le

décret "reste encore insuffisamment appliqué", l'élan est donné.

En France, les hommes fument de moins en moins depuis 1991, alors que le tabagisme des femmes ne cesse d'augmenter. Résultat : si le taux de cancer du poumon chez les hommes de 35 à 44 ans a été divisé par deux ces quinze dernières années, celui des femmes dans la même tranche d'âge a été multiplié par quatre au cours de la même période, selon les derniers chiffres officiels publiés dans le **Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)**.

"Après les campagnes de 2002, 2003, le premier plan cancer de 2003 de Jacques Chirac a été très positif", poursuit le **Pr Dautzenberg**. Ce sont "1,8 million de fumeurs de moins", note-t-il. "Deux fois moins de fumeurs dans les écoles et les collèges parisiens. Et un effet positif sur les ventes de cigarettes vendues, dont le nombre est passé de 82 milliards à 54 milliards".

Mais la tendance s'inverserait, d'après le responsable. Les ventes de cigarettes ont progressé de 2,6 % en 2009 par rapport à 2008, selon les chiffres consolidés d'**Altadis distribution**. Surtout, entre 2005 et 2010, la part des fumeurs quotidiens chez les 15-75 ans a progressé de deux points, leur pourcentage passant de 26,9 % à 28,7 %, selon l'**Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES)**. La haus-

se est particulièrement forte chez les femmes de 45 à 64 ans, de 16 à 22,5 %.

Dans notre région

En ce qui concerne les jeunes de 15 à 25 ans suivis par le **CRIJ Corse** dans le cadre de l'**Accompagnement Santé Social**, les chiffres indiquent une diminution du tabagisme. En effet, en 2004, 49,0 % des stagiaires fumaient régulièrement (au moins une cigarette par jour). En 2009-2010, ce

pourcentage était de 46,5 %.

Chez les apprentis suivis sur la région par le **CRIJ Corse**, en 2007-2008, 53,7 % fumaient contre 40,4 % en 2009-2010 et 39,8 % pour les 197 personnes vues entre octobre 2010 et janvier 2011.

En revanche, aucune différence de consommation n'est observée entre les garçons et les filles aussi bien chez les jeunes en insertion professionnelle que chez les jeunes en apprentissage. Chez les fumeurs réguliers en insertion professionnelle, le pourcentage de «gros» consommateurs augmente. En effet, en 2004, 31,4 % des fumeurs déclaraient fumer entre 10 et 20 cigarettes par jour. En 2009-2010, 35,5 % consomment entre 10 et 20 cigarettes par jour. Chez les fumeurs réguliers en apprentissage, le pourcentage de très gros consommateurs diminue mais reste très élevé : 75,4 % fumaient plus de 10 cigarettes par jour en 2007-2008, 74,5 % en 2009-2010 et 63,9 % pour les jeunes suivis d'octobre 2010 à début janvier 2011.





Corsica

PAR G.P.



LECCI : Demandes de Subventions

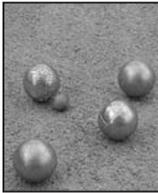
Dans le cadre de la préparation du budget primitif annuel 2011, les commissions municipales compétentes désirent se réunir au plus tôt. Les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la commune peuvent retirer les formulaires auprès du secrétariat de la mairie. Il est demandé aux associations de bien vouloir déposer leur dossier dûment complété avant le 18 février 2011.

Et Centre de Loisirs sans Hébergement

La mairie de **Lecci** vous informe que les portes du centre de loisirs seront ouvertes pour les vacances de février du 21 février au 4 mars, plus précisément du lundi au vendredi de 7 heures 45 à 18 heures 15. Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants aux activités proposées peuvent prendre contact dès maintenant auprès d'Aline Hilmann-Pons tous les mardis matin et jeudis après-midi à la mairie au **04 95 71 43 43**. La date de clôture des inscriptions est fixée au 3 février.



Et Boule Club



Le **Boule Club** ouvrira ses portes pour quatre heures de permanence à la maison des associations les vendredis 14 et 21 janvier et les 4 et 18 février de 18 heures 15 à 19 heures 15 dans le but de renouveler les licences des adhérents. Les anciens licenciés devront fournir un certificat médical, l'ancienne licence, le formulaire signé et la somme de 40 euros. Pour les nouveaux licenciés, se munir d'un certificat médical, d'une photo d'identité, du formulaire à signer et de 40 euros.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Subvention de fonctionnement

Les associations qui souhaitent obtenir de la commune une subvention de fonctionnement sont priées de bien vouloir déposer leur dossier de demande ou de le faire parvenir au secrétariat de la mairie avant le 25 février à 12 heures. Le dossier peut être retiré dans les locaux de la mairie ou être téléchargé sur Internet : **Cerfa 12156*03**.



PROPRIANO : Nouveaux cours d'aquarelle

L'association **Cors'Aquarella** propose de nouveaux cours pour apprendre cette technique basée sur l'application de couleurs transparentes. Une aquarelliste, **Clara Pian**, intervient auprès des participants sur la base de démonstrations à reproduire selon son propre ressenti. Les cours sont proposés aux débutants et initiés adultes ou bien adolescents à partir de 14 ans. Les cours se déroulent le vendredi après-midi de 14 heures à 17 heures à la **bibliothèque municipale de Propriano**. Inscription et renseignements : **06 22 24 56 97**.

CORBARA : Conférences au couvent

Dans l'esprit du colloque Culture, Art et Foi, le cycle de conférences au **couvent de Corbara** a repris début janvier avec une journée consacrée aux confréries dans les villes de méditerranée. Pour une nouvelle rencontre, le dimanche 23 janvier, **José Tomasi** traitera à travers une nouvelle conférence, des plus intéressantes, du « **passage du roman au gothique dans l'art** »



Et Permanence de la Corsavem

L'association d'aide aux victimes d'infractions et de médiations pénales **Corsavem** reçoit les citoyens qui le souhaitent au sein des locaux du point d'accès au droit dans le cadre de sa permanence gratuite et confidentielle. Rendez-vous le jeudi 20 janvier de 9 heures à 12 heures. Vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent au **04 95 34 04 85**.

ALATA : Rallye inter-villages

À l'occasion du **Téléthon 2010** et pour sa seizième édition, les anciennes voitures du rallye inter-villages se trouvaient sur les routes. La somme récoltée s'élève à 7103 euros. **Maurice Ori** et son équipe remercient les participants, personnes, associations, bars, écoles, mairies qui ont accueilli les donateurs et les organisateurs chaleureusement et ont offert sur le chemin et sous leur toit boissons chaudes, rafraîchissements et gâteaux.



SARI-SOLENZARA : Recensement de la population

Un agent de recensement sera présent sur la commune de **Sari-Solenzara** du 20 janvier au 19 février. Muni d'une carte officielle l'accréditant et tenu au secret professionnel, il vous remettra les questionnaires à remplir concernant les logements et les personnes qui y habitent. Il vous est demandé de réserver à cet agent le meilleur accueil possible.



PIETROSELLA : Galette des rois

Le **centre communal d'action sociale** de la commune invite tous les retraités de la commune à partager dans une ambiance conviviale la galette des rois dans la salle communale située **Paese di Ruppione**, le 15 janvier à 15 heures. Venez nombreux.



LURI : Retrait des diplômes

Les diplômes nationaux du **Brevet** et les certificats de formation générale pour l'année 2010 peuvent être retirés au secrétariat du collège du cap, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures et le mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30. Une pièce d'identité vous sera réclamée.



FARINOLE : Plan local d'urbanisme

En date du 17 décembre 2010, une délibération du conseil municipal a décidé d'approuver la révision du **plan local d'urbanisme**. Conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le dossier du **PLU** peut être consulté à la mairie.



CORTE : Piscine municipale

Les usagers peuvent retourner à la piscine municipale ; celle-ci a rouvert ses portes cette semaine.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

.Au Salon International de l'Agriculture qui se tiendra, à **Paris**, du 19 au 27 février prochain, le **Corse** sera de nouveau présente avec des espaces réservés, à cet effet, à la **Porte Versailles** ; c'est à quoi s'emploient les services de l'**ODARC** et de la **CTC**.

.Sartène. Le vendredi 7 janvier, dans les locaux du **Lycée Agricole, Maires et Conseillers Généraux** de la microrégion, les représentants des **Communautés des Communes du Sartonais-Valinco et de l'Alta Rocca**, de la **Chambre d'Agriculture**, en présence de **Mme Emmanuelle Degentile**, Présidente de l'**Office d'Équipement Hydraulique de la Corse**, et de **Jean-Jacques Panunzi**, Président du **Conseil Général de la Corse du Sud**, avaient été invités, par **Dominique Buchini**, Président de l'**Assemblée de Corse**, à «*plancher*» sur l'aménagement hydraulique des territoires concernés par l'irrigation des terres agricoles, notamment celles du **Rizzanese**.

Un débat constructif s'est ainsi engagé avec grand intérêt.

Une autre réunion a été prévue pour le 31 janvier, toujours au **Lycée Agricole**, sur le thème de l'utilisation de l'eau brute aux fins domestiques.

.Les Agents du CREPAC (Comité Régional Expansion et Promotion Agricole de la Corse) ont reçu le soutien du personnel de la **Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse et de Corse-du-Sud**, qui déclarait : «*Ces derniers ne doivent pas être les victimes d'une mauvaise gestion ou de querelles entre diverses institutions.*

Pour le personnel des Chambres d'Agriculture de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, cet organisme de promotion des produits agricoles, au travers de ses techniciens, est un élément important du développement agricole de notre région. C'est aussi par les actions qu'il mène que se valorise la production agricole.

Le personnel des chambres d'agriculture de Haute-Corse et de Corse-du-Sud espère que toutes les parties prenantes trouveront une solution rapide permettant au personnel du CREPAC de travailler en toute sérénité. »

.Sari-Solenzara. La **Mutuelle Générale de la Corse** assure une permanence, tous les lundis à la mairie. Pour contacter l'agence de **Ghisonaccia** téléphoner au **04 95 56 15 25**.

.Corte. L'**Institut ID Formation** mettra en place deux actions de formation rémunérée : la première, intitulée «*Diplôme de vie*

■ Installation de la Chambre de Commerce de Bastia

Après le scrutin du 13 décembre 2010, le renouvellement de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse** s'est effectué sans problème et dans la continuité.

Le Président **Paul Trojani** a été reconduit dans ses fonctions à l'occasion de l'Assemblée générale qui s'est tenue, à l'**Hôtel Consulaire**, le lundi 10 janvier 2011, en présence de **Mr Jean-Luc Nevache**, le Préfet de **Haute-Corse**, qui reviendra d'ailleurs le 20 janvier pour évoquer d'autres «*étapes des changements, en cours*».

En effet, la réforme qui touche cette institution interpelle tous les acteurs des chambres consulaires et, le Président **Paul Trojani** a déclaré notamment : «*Cette réponse n'a pas été sans provoquer des remous, pour ne pas dire des dommages. Mais je compte bien faire passer nos messages en haut lieu*

pour que notre voix soit entendue.»

Mais, dans le même temps, la nouvelle équipe s'attèle à mener différents projets sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.



Composition du nouveau Bureau de la CCI-Haute-Corse :

Autour du Président, **Paul Trojani**, en qualité de vice-président : **Jean Dominici** (Services) **François Nicolai** (industrie) **Jean Guglielmacchi** (Balagne), **Charles Colombani** (Centre Corse et Plaine orientale), Trésorier : **Charles Capia**, Trésorier adjoint : **Auguste Giovanni**, Secrétaires : **Simone Voillemier**, **Alexandre Ruilly**, **Antoine Evangelista**, **Joseph-Henri Gandolfi-Scheit**.

sociale», se déroulera du 24 janvier au 22 septembre. La seconde, qui consiste en une «*Sensibilisation aux métiers d'aide à la personne*», aura lieu du 20 janvier au 1er juin.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au centre de formation situé au **25, avenue Jean Nicoli** (sous le **bar l'Oriente**).

Tél : 04 95 46 29 27.

sMail : corse@idf-corse.eu

.Soldes, jusqu'au 15 février 2011, à **Intérieur Luminaires**, à Biguglia - **Tél : 04 95 33 71 40.**

.Borgo, Le Clos Palatino, appartements du Studio au T5, Villas T3 et T4, commercialise dernière tranche.

Tél : 06 25 41 10 90 / 06 09 95 07 57.

.Porto-Vecchio, «Ambria» meubles, canapés, décoration, **Route de Bastia. C.C.Géant**, soldes à prix sacrifiés jusqu'à épuisement du Stock ! **Tél : 04 95 70 49 09.**

.Grandes Braderie, à la **Boutique Chic Shop**, aux **Logis de Montesoro** (près des **Colonnes Fleuries**) à **Bastia**, -50% sur tout le magasin. **Tél : 04 95 33 03 71.**

ILS ONT DIT

■ **Pierre Chaubon**, maire de **Nonza** et Président de la **Commission des Compétences législatives et réglementaires de l'Assemblée de Corse**, a œuvré à l'élaboration du «**Padduc II**» dont il a livré l'esprit dans lequel la **Commission** a travaillé, tenant compte «*des difficultés et des échecs du passé*» pour «*se donner les moyens de réussir à élaborer enfin un document utile à la Corse*».

Pierre Chaubon précise que «**Le Padduc II**» «*devra être un document vecteur de croissance et de développement économique, social, culturel, durable, pour être, un outil au service de l'activité, de l'emploi, du logement, un vecteur d'aménagement du territoire...*»

■ **Paul-Marie Bartoli**, maire de **Propriano**, Président en charge des **Transports au sein de l'Exécutif de la CTC**, entend demeurer «*un maire présent et disponible pour sa commune et ses administrés, comme à travers la présidence de la Communautés des Communes du Sartonais Valinco.*»

Les projets sont nombreux, ainsi que, les réalisations annoncées, exécutées ou en voie d'achèvement.

. CORTE

Le club «**Bien vivre**» organise, du 23 au 26 mai 2011, un séjour aux **Châteaux de la Loire**.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester en téléphonant au **06 82 01 33 49**.

.A Rinascita CPIE Corte Centre Corse informe le public de la mise en place de séances de Sophrologie, tous les mercredis de 10h30 à 12h et de 14h à 16h, au **Centre Social, Chabrières**, à destination des jeunes et des adultes.

Dés à présent, **Mme Morel** accueille les personnes que ces séances intéressent.

Renseignements et inscriptions au :
04 95 61 14 36 / Poste 1.

.L'Association des donneurs de sang bénévoles, en partenariat avec l'**Etablissement Français du Sang**, organise le mardi 18 janvier, de 9h à 13h, à la **Maison du Temps-Libre (Stade Santos Manfredi)**, une collecte de sang.

. PROPRIANO

Le mardi 25 janvier 2011, le **père Gaston Pietri** animera la première des six rencontres qui seront organisées dans le cadre du «**Penser sa foi pour mieux rendre compte**».

Cette première rencontre aura lieu, à 19h, dans la salle paroissiale attenante à la sacristie, sur le thème : «**L'Évangile et la réciprocité**».

.La Mission Locale de Porto-Vecchio Sud Corse

assure une permanence du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, et le mercredi de 13h30 à 17h00 où des conseillers accueillent notamment les jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner dans leurs demandes.

Pour joindre la Mission Locale :
Mission Locale, 4 Montée de la Paratella, La Plaine, 20110 Propriano.

Tél : 04 95 74 02 94.

Mail : milopropriano@wanadoo.fr

.Deux corailleurs ont vu leurs vedettes détruites par deux incendies, suivis d'explosions. Celles-ci appartenaient à **Claude Di Domenico** et à **Marien Poggi**, tous deux connus dans la région.

«*20 années de travail qui sont parties dans les flammes... Heureusement, il n'y a pas eu de victimes*» a notamment déclaré **M. Claude Di Domenico**.

.Théâtre : le vendredi 21 janvier, à 21h00, sera présentée la pièce «**Victor Hugo, mon amour**» dans une adaptation d'**Anthea Sogno** et **Sacha Petronijevic**, pièce née de la correspondance de **Victor Hugo** avec l'actrice de théâtre, **Juliette Drouet**. Cette dernière avait abandonné le théâtre à la

demande du poète, jaloux. En contrepartie elle avait exigé de lui, pour tromper l'ennui, qu'il lui écrive : «*Tout ce qui te trottera par la tête, tout ce qui fera battre ton cœur*».

Vente des billets et réservations :
Office Tourisme, quai Sainte-Erasme – Tél : 04 95 76 01 49.
ou au **Théâtre Municipal : 04 95 76 70 00.**

. BASTIA

Agenda Presse

- **Du 14 au 15 janvier :**

10h30 : Inauguration de la **Maison du Centre Ancien, Cours Favale** par le **Maire** et la **Municipalité ;**

- **Lundi 31 janvier :** 17h30, **Conseil Municipal** à l'**Hôtel de Ville de Bastia ;**

- Les expositions en cours :

.Depuis le vendredi 7 janvier : Exposition sur le projet d'aménagement d'une voie verte à l'**Hôtel de Ville de Bastia, avenue Paul Giudicelli.**

.Jusqu'au 21 janvier : Nouvelle exposition temporaire au musée de **Bastia** : «*2005-2010 ; cinq ans d'enrichissement des collections du Musée de Bastia*».

Musée : 04 95 31 09 12.

.Dans les Salons de la Préfecture de la Haute-Corse, le vendredi 14 janvier 2011, à 17h30, **M. Jean-Luc Nevache, Préfet de la Haute-Corse** et **M. Joseph Castelli, Président du Conseil Général de la Haute-**

Corse, présenteront leurs vœux pour l'année 2011, aux corps constitués.

. PORTO-VECCHIO

Le quartier **Pifano** sort d'une certaine torpeur. Des activités commencent à faire bouger les lignes et, comme l'a déclaré **Marie-Rose Santini**, Directrice Générale des Services à la Mairie : «*Pifano est loin d'être un ghetto*».

Une véritable dynamique citoyenne a été créée pour proposer aux jeunes notamment un accompagnement dans les projets qu'ils peuvent soumettre, créer un lien avec les autres associations de la Ville et discuter avec eux de tout ce qui les préoccupe.

C'est le but recherché par **Bernard Cauvin**, animateur territorial, installé dans les locaux communaux de **Pifano** depuis septembre 2010.

. BIGUGLIA - CORTE

Une **Ecole de Batterie Tama** fonctionne avec cours de batterie et cours particuliers pour adultes et enfants, sous la houlette de, **M. Jean-Paul Maurizi**, professeur diplômé Tama. **Tél : 06 23 19 58 75.**

. AJACCIO

Michel Barat, recteur de l'**Académie de Corse**, le vendredi 14 janvier 2011, à 14h30, au **Rectorat de Corse, Salle Pierre Dumontet**, présentera ses vœux aux médias.

A cette occasion, il fera un bilan d'étape de la politique éducative en **Corse**.

LA VIE POLITIQUE

■ **Les Cantonales de mars 2011** précisent leurs contours sans toutefois lever encore, tous les mystères entourant certaines candidatures.

■ **Porto-Vecchio**, le député **Camille de Rocca-Serra** a réuni autour d'une table, au restaurant «**Le Grilladin**», les maires des quatre Communes du Canton, **MM. Jean Toma** – candidat déclaré – **Gilles Giovanangeli, Fanfan Mosconi** et **Georges Mela**.

Une autre rencontre est prévue, prochainement !

La candidature du maire de **Porto-Vecchio** semble se préciser, entraînant certainement dans sa foulée, celle du leader nationaliste **Jean-Christophe Angelini**. A suivre donc !

■ **Michel Mezardi**, maire de **Venaco**, briguera les suffrages du **Canton de Vezzani**, pour se succéder à lui-même face à **Femu a Corsica** et sans doute, d'un candidat de **Corsica Libera**.

■ **Jean-Baptiste Castellani**, Conseiller Général depuis 19 ans sera à nouveau dans la course pour renouveler un bail qui détiend avec maestria, comme porte flambeau de l'**UMP** et, un potentiel sympathie toujours davantage renforcé au fil des années.

Face à lui, **Jean-Félix Acquaviva**, maire de **Lozzi** pour **Femu a Corsica**, **Lucien Costa**, maire de **Popolasca** ainsi que **Jacques Tomasini**, maire de **Castirla** et **Antoine Luisi**...

D'autres candidatures sont en attente... !

■ **Nicolas Alfonsi**, Sénateur et Conseiller Général des **Deux-Sevi**, ne désarme pas et sera candidat, lui aussi, à sa propre succession avec **Lucie Frimigacci**, comme suppléante, première adjointe au maire de **Cargèse**.

61

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 29/12/2010, enregistré au SIE D'AJACCIO, le 07/01/2011, B° N° 2011/14, case N° 1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SOCIETE J-P-C-D.
Siège : AJACCIO 20000, Villa Pozzo di Borgo, Balestrino, Avenue Maurice Choury.

Durée : 99 ans.
Objet : L'acquisition, la vente, la location et la gestion de tous biens immobiliers.

Capital social : 1.000 euros.
Apports en numéraire : 1.000 euros.
Gérant : Madame POZZO DI BORGO Jocelyne Charles, épouse de Mr LUC-CIONI Patrick, demeurant à AJACCIO, Résidence Balestrino, Bt B, Rue Maurice Choury.

Clause d'agrément : Parts sociales librement transmissibles par voie de succession aux héritiers en ligne directe. Toute autre transmission par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé est soumise à agrément.

Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Me François Mathieu SUZZONI,
Notaire.

01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 novembre 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI JEMAX**
Siège social : Les Terrasses du Belvédère, Bât. B - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Objet :
- La détention de tous biens et droits immobiliers dans un cadre familial et leur mise à disposition gratuite au profit de certains membres de la famille des associés ;

- L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage d'habitation d'agrément à caractère familial ;
- L'édification, directement, ou au moyen de toute convention qu'il lui plaira de conclure, de toute construction à usage d'habitation d'agrément à caractère familial ;

- La propriété et l'administration desdits immeubles bâtis, à l'exception de la location ; éventuellement la vente desdits immeubles sous réserve du emploi dans un bien de même nature ;
- Pour les locaux non utilisés par les associés, le cas échéant leur location.

Durée : 99 années
Capital : 100 euros - **Apports en numéraire** : 100 euros

Gérance : Madame Virginia LESCHI, demeurant Les Terrasses du Belvédère, bât. B, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO
Cession de parts : Agrément pour toutes les cessions de parts, sauf entre associés.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio, en date du 14 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **AP SCUDDO**
Siège social : Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres

Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

Et plus généralement la propriété, et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Antony Ange Perrino, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, le Trianon, Route des Cèdres

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio, en date du 14 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : **ANTONY PERRINO HOLDING**

Siège social : Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres

Objet : L'acquisition, la gestion et l'administration de toutes valeurs immobilières et accessoirement des biens immobiliers, les prestations administratives et/ou informatiques

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros
Gérance : Monsieur Antony Ange Perrino, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Parc Impérial, le Trianon, Route des Cèdres

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

17

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **LA LISTRA**
Forme juridique : Société par actions simplifiée

Capital social : 10.000 euros
Siège social : Lieudit "Ogliastrone" - 20226 Belgodère

Objet : L'aménagement et l'exploitation d'un ou plusieurs parcs résidentiels de loisirs, et toutes opérations se rattachant à cette activité, notamment dans les domaines de l'hôtellerie, l'accueil, la restauration, l'organisation des loisirs

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apport en numéraire : 10.000 euros
Président : Mme Annonciade LICCIA épouse VALLI et Directeur Général : M. Pierre-André VALLI, demeurant tous deux à Monticello 20220, Lotissement Castellacciu n° 4

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Immatriculation de la société au RCS : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Statuts : Etablis suivant acte SSP en date à Nice du 5 décembre 2010

Pour avis,

27

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SANDROU
Capital : 1000 euros

Siège : Lieu dit Mezza Costa, 20290 Borgo

Objet : Pose de menuiserie, cuisine et meubles de salle de bain. Tous travaux de rénovation et d'aménagement intérieur et extérieur. Livraison, sous traitance.

Durée : 99 ans
Gérant : M. Azibert Alexandre, Roger 264, Lotissement Benvinco, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

31

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bonifacio (Corse du Sud), du 9 décembre 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 30 décembre 2010, bordereau 2010/456, case n°4, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **"IRIS S.C.I."**
Capital : 1000 euros en numéraire

Siège : Bonifacio (Corse du Sud), Ile de Cavallo, Village des Pêcheurs, Bâtiment H

Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis

Gérant : Monsieur Bellini Gian Luca, demeurant à Rome (Italie), Via G. Borsi 22
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le gérant.

50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 31 décembre 2010 enregistré à SARTENE, le 05 janvier 2011 bordereau n°5 case n°1, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **SARL SERRERI & FILS**

Siège : Route de Propriano - Lieu dit Canale-Farrandu - 20100 - SARTENE
Objet : L'activité d'entreprise générale de maçonnerie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 Euros, composé de 100 parts sociales de 100 euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000 euros libérés du 5ème à la constitution

Co-gérance : M SERRERI Antoine, demeurant à Sartène - Route de Propriano, et M. SERRERI Jean-Bernard, demeurant à Sartène, Route de Propriano, nommé pour une durée indéterminée

Cession de parts sociales : conformément aux dispositions statutaires.

Immatriculation : au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

30

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bonifacio (Corse du Sud), du 9 décembre 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 31 décembre 2010, bordereau 2010/457, case n°2, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **"MYOSOTIS S.C.I"**
Capital : 1000 euros en numéraire

Siège : Bonifacio (Corse du Sud), Ile de Cavallo, Village des Pêcheurs, Bâtiment H

Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis

Gérant : Monsieur Bellini Gian Luca, demeurant à Rome (Italie), Via G. Borsi 22
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le gérant.

38

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé enregistré au SIE de Bastia le 3 janvier 2011, bordereau n°2011-3, case n°8, il a été constituée une Société Civile Immobilière.

Dénomination : **Société Civile Immobilière SANJESS**

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : Acquisition, mise en valeur, location d'immeuble

Siège : Villa Sandréa, Route de Corbara, 20256 Corbara

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune

Gérance : Mademoiselle Sandrine Santini, demeurant Villa Sandréa, Corbara, 20256

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

23

FIDAL

Société d'Avocats
Les Ecolucioles B/1
955 route des Lucioles - Sophia Antipolis
06560 Valbonne

RÉSILIATION DE GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 17/12/2010, enregistrée à AJACCIO, le 29/12/2010, case 7, bordereau n°2010/915, le contrat de location-gérance consenti par :

Dénomination : SOCIETE AJACCIENNE D'ALIMENTATION GENERALE - SAS au capital de 100.000 euros

Siège social : 19, Cours Prince Impérial 20090 AJACCIO

N° R.C.S. AJACCIO : 046 620 365

Dénomination : HYPSCO - SAS au capital de 800.000 euros

Siège social : 19, Cours Prince Impérial 20090 AJACCIO

N° R.C.S. AJACCIO : 405 161 258
Concernant un fonds de commerce de supermarché connu sous le nom commercial et l'enseigne "E.LECLERC", préalablement exploité sous l'enseigne "SUPER U", sis à 19, Cours Prince Impérial, 20090 AJACCIO est résilié, à compter du 17/12/2010.

Les formalités seront effectuées au R.C.S. de AJACCIO

Pour avis.

Fonds de commerce : Vente de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17/12/2010, enregistré à AJACCIO, le 29/12/2010

Dénomination : SOCIETE AJACCIENNE D'ALIMENTATION GENERALE - SAS au capital de 100.000 euros

Siège social : 19, Cours Prince Impérial, 20090 AJACCIO

N° R.C.S. AJACCIO : 046 620 365

A vendu à :

Dénomination : HYPSCO - SAS au capital de 800.000 euros

Siège social : 19, Cours Prince Impérial, 20090 AJACCIO

N° R.C.S. AJACCIO : 405 161 258

Un fonds de commerce de supermarché connu sous le nom commercial et l'enseigne "E. LECLERC", préalablement exploité sous l'enseigne "SUPER U" sis 19, Cours Prince Impérial, et exploité à AJACCIO pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de AJACCIO sous le numéro RCS 046 620 365, moyennant le prix de 1.600.000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 0 euro et aux éléments incorporels pour 1.600.000 euros, L'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites par acte extrajudiciaire au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des insertions légales et seront reçues au siège du fonds vendu et pour la correspondance à FIDAL - Société d'Avocats - 955 route des Lucioles, Les Ecolucioles B1, 06560 Valbonne, où domicile a été élu à cet effet.

25

SECPOLMO 2

SAS au capital de 1000 euros
Siège : 91, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris
505 292 722 RCS Paris

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia**, à compter du 29/12/2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dirigeant : AKUO CORSE ENERGY SOLAR, SAS au capital de 37.000 euros, U Licettu, 20270 Aléria, 505 186 338 RCS Bastia, Président.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

12

INTECUM

Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Porté à 333.300 euros
Siège social : LOGIS DE MONTESSORO
BAT C 24 - 20600 Bastia
RCS Bastia 507906329

Du procès-verbal de L'AGE en date du 22/12/10, du procès-verbal des décisions du Président du 31/12/10, il résulte :

- que le capital social a été augmenté d'un montant de 183.300 euros par émission de 1833 actions nouvelles de numéraire, et porté de 150.000 euros à 333.300 euros

- que les catégories d'actions existantes ont été supprimées et qu'il est créé deux nouvelles catégories d'actions : Les actions de catégorie A comme actions ordinaires, les actions de catégorie B conférant un droit de préemption en cas de cession et un droit de sortie conjointe.

Comme conséquence des dispositions précédentes, les statuts de la société ont été refondus dans leur intégralité.

Pour avis, Le Président

45

P.H.M.V. SARL

SARL au capital de 7500 euros
Siège : Domaine des Hauts de Spérone
N°25 - Lieu-dit "Falatte" - 20169 Bonifacio
414 697 102 RCS Ajaccio

L'AGO du 01/09/2010 a décidé de nommer en qualité de co-gérant à compter dudit jour pour une durée indéterminée :

- Monsieur Philippe Haspestagh, demeurant à Bruxelles B, 1050, 164, Avenue Molière (Belgique).

RCS : Ajaccio

13

SARL FRANCE DEFISCALISATION PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : 9, Rue Saint Jean-Baptiste
20169 Bonifacio
500227566 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2010, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur HENRI Jean-Yves, demeurant Quartier Brancuccio, 20169 BONIFACIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier Brancuccio, 20169 BONIFACIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio
Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

06

AVIS DE CESSON DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 20 Décembre 2010, enregistré à la Recette de BASTIA le 05 JANVIER 2011, folio numéro 2, bordereau 2011/8.

Madame FOSSATI Nicole, demeurant 24 Lot Le Lanciatojo - 20290 BORGIO (Haute Corse).

A vendu à : Mademoiselle CIOSI Audrey, demeurant les Hauts des Colines - 14 Allée des Aloes - 20600 FURIANI (Haute Corse).

Le fonds de commerce de SOINS DE BEAUTE sis et exploité Immeuble le SAINTEX, 20290 BORGIO (Haute Corse) sous l'enseigne "EAU NATURELLE" pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 523 801 025 inscrit au Répertoire des Métiers de Haute Corse sous le numéro 523 801 025 RM 02B Siret 523 801 025 00017 Code APE 9602B comprenant :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;
- le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité pour le temps restant à courir ;

- le matériel et le mobilier commercial, les agencements et Installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce présentement cédé ;

- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2011.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE (50.000,00) MILLE euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE CINQ MILLE (45.000,00) euros ;
- aux éléments corporels pour CINQ MILLE (5.000,00) euros

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance soit à BORGIO Immeuble le SAINTEX 20290 (Haute Corse).

Pour insertion.

07

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31 décembre 2010, il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à Ajaccio en date du 1er janvier 2010, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, entre :

La société sarl mini racing 2a, au capital de 7622.45 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 354022600, domiciliée, 19 rue Colonel Colonna d'Istria 20090 Ajaccio représentée par Antonia Rudolph Marcel.

Au profit de Monsieur Ange Baltolu, lot Pasqualini, 20137 Sarrola Carcopino portant sur un fonds de commerce de : restauration, vente de boissons, jeux, tel que billards, jeux électroniques, ordinateurs etc... sis et exploité au, 19 rue Colonel Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

Pour unique insertion.

18

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à PRUNELLI DI FIUMORBO.
Me FRANCOIS GRIMALDI,
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

EARL DES DOMAINES DE LA TASTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital 10.000 euros
Siège : Rte de Bravone
20230 LINGUIZZETTA
RCS Bastia SIREN 499 136 356

AUGMENTATION DE CAPITAL

Modifications statutaires, suivant acte reçu par Maître FRANCOIS GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO le 10 décembre 2010, enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 31 décembre 2010, bordereau n°2010/1367, Case 2, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 40.000 euros par incorporation de compte courant d'associé, cette décision a pris effet rétroactivement au 1er Juillet 2010.

Le capital social s'entend donc :

Ancien capital : 10.000 euros
Nouveau capital : 50.000 euros avec création de 4000 parts nouvelles de 10 euros de nominale à jouissance du 1er juillet 2010.

Par suite les articles 6 et 7 des statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis,

Signé : FRANCOIS GRIMALDI, Notaire

08

TENDANCE PISCINES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Immeuble Sampiero
20240 SOLARO - 518 971 577 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2010, les associés ont pris acte de la démission de M. Yann LABROUSSE demeurant SOLARO (20240), Immeuble Sampiero, de ses fonctions de gérant à compter du 15 décembre 2010.

Mention : RCS Bastia.

Pour avis,

44

LES OLIVIERS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Société en cours de liquidation
Siège : 272, Marina di Fiori, Route de Marina
20137 Porto-Vecchio (Corse)
492 917 976 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 29/11/2010 de Porto-Vecchio (Corse), 272, Marina di Fiori, Route de Marina, à, Chez ACTIVA PLUS, 4, rue Impératrice Eugénie, Résidence l'Empereur, 20200 Bastia.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention** :

Le siège social est fixé à Porto-Vecchio (Corse), 272, Marina di Fiori, Route de Marina

*** Nouvelle mention** :

Le siège social est fixé à ACTIVA PLUS - 4, rue Impératrice Eugénie, Résidence l'Empereur, 20200 Bastia

Le siège de la liquidation a été transféré à compter du 29/11/2010 de Porto-Vecchio (Corse), 272, Marina di Fiori, Route de Marina, à, Chez ACTIVA PLUS, 4, rue Impératrice Eugénie, Route de l'Empereur, 20200 Bastia
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur Patricia Rossi.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale sur les entreprises

(Rbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINUTEL 3617 infogrefe
0 899 70 22 22

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
Ligne 17c (hors +33) 06 89 70 22 22

MARCHÉ DE SERVICE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DENOMINATION, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement
20230 San Nicolao - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - administration générale - service marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ : Mission SPS pour l'extension des locaux de la Communauté de Communes de la Costa Verde. Montant prévisionnel des travaux : 700.000 euros.

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres. Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5). La durée du marché est d'un an (1).

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- acte d'engagement
- dc5
- attestation de compétence.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix 100%

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS : ATELIER PELLEGGRI - 26 QUARTIER DE L'ANNONCIADE - 20200 BASTIA - Tél : 04.95.32.44.49 mail : atelier.pelleggi@wanadoo.fr

DELAI D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de justice Administrative : En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché. Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 1er février 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 6 janvier 2011.

Le Président, François BERLINGHI.

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INONDATION DU FANGO SUR LES TERRITOIRES
DES COMMUNES DE GALERIA ET MANSO****2ème parution**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010354-0003 en date du 20 décembre 2010, il sera procédé sur les territoires des communes de Galéria et Manso, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation du Fango.

Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, agent de maîtrise au conseil général de la Corse-du-Sud, demeurant La Piuvanaccia 20167 APPIETTO, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Galéria et de Manso :

- lundi 10 janvier 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Galéria
- lundi 10 janvier 2011 de 13h30 à 16h30 en mairie de Manso
- samedi 29 janvier 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Manso
- vendredi 11 février 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Galéria

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la Mairie de Galéria et de Manso du 10 janvier au 11 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels des mairies.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra aux registres d'enquête.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Galéria et de Manso et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

MARCHÉ DE SERVICE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DENOMINATION, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement
20230 San Nicolao - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - administration générale - service marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ : Mission de contrôle technique pour l'extension des locaux de la Communauté de Communes de la Costa Verde. Montant prévisionnel des travaux : 700.000 euros.

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5). La durée du marché est d'un an (1).

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- acte d'engagement
- dc5
- attestation de compétence.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix 100%

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS : ATELIER PELLEGGRI - 26 QUARTIER DE L'ANNONCIADE - 20200 BASTIA - Tél : 04.95.32.44.49 - mail : atelier.pelleggi@wanadoo.fr

DELAI D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché. Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 1er février 2011 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 6 janvier 2011.

Le Président, François BERLINGHI.

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE
DE L'ÎLE ROUSSE****2ème parution**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010354-0002 en date du 20 décembre 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune de l'Île-Rousse, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Madame Muriel DE BASQUIAT, Ingénieur conseil en environnement - DREAL, demeurant Lieu-dit "Berbi Rosse" Plaine d'Oletta 20217 SAINT FLORENT, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de l'Île Rousse :

- mardi 11 janvier 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 25 janvier 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 1er février 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 février 2011 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de l'Île Rousse du 11 janvier au 11 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de l'Île Rousse et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

05

BAVELLA AVENTURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Chez Monsieur QUILICI Jean-Paul
20122 Quenza
453 738 254 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/09/2010, il résulte que :
L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis, la Gérante »

39

SARL IMMO PADI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Résidence Azur Travo
20240 Ventiseri
RCS Bastia : 823 831 121

Suivant PV d'AGE du 15.12.2010, suite à la démission du cogérant Monsieur Gulli Didier, à compter du même jour, Monsieur Gulli Patrice reste seul gérant pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

33

NOVU TEMPU

SARL au capital de 100 euros
Siège : 35, Avenue Sergent Gabriel Jourdan
83100 Toulon
RCS : 491 912 903

Aux termes de l'assemblée générale en date du 20 décembre 2010, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 35, Avenue Sergent Gabriel Jourdan, à Toulon (83100), au **1, Bis Avenue Auguste Gaudin, à Bastia (20200)**.

Le gérant est Monsieur Stéphane Fogel, né le 28 mai 1972 à Toulon (83), demeurant 35, Avenue Sergent Gabriel Jourdan, à Toulon (83100).

Pour avis, le gérant.

11

NATURAL GLISSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Vista
20220 Algajola
RCS Bastia 483 456 471

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal LEDUC, demeurant à PORNIC (44210), 47, rue du Golf, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé ALGAJOLA (20220), Bella Vista. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

19

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

REAMENAGEMENT DES DOUCHES ET SANITAIRES D'UN BÂTIMENT COMMUNAL : "CAPITAINE" COMMUNE DE SAINT-FLORENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Saint-Florent
Bâtiment administratif
Ospedale - Rue principale - 20217 Saint-Florent
Tel : 05.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70
Courriel : mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr

Adresse du Profil d'acheteur (U.R.L.) : www.klekoon.com.

Type de procédure : Procédure adaptée (Art. 28 et 40 du Code des Marchés Publics).

Objet du marché : Réaménagement des douches et sanitaires d'un bâtiment communal, « capitainerie ».

Durée du marché : 35 jours maximum à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans la notification du marché au titulaire.

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère unique du prix le plus bas.

Renseignements techniques :

Demander en Mairie : Commune de Saint-Florent, Bâtiment administratif, 20217 Saint-Florent, Tel : 04.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70
Courriel : mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr

Date limite de réception des offres : 26 janvier 2011 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à publication : 06 janvier 2011

Instance chargée des recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant la formation de ces recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano, 20200 Bastia
Tel : 04.95.32.86.66 - Fax : 04.95.32.38.55

20

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

AMENAGEMENT D'UN ACCES PIETON AUX QUAIS D'EMBARQUEMENT DES NAVETTES DU PORT DE SAINT-FLORENT COMMUNE DE SAINT-FLORENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Saint-Florent
Bâtiment administratif
Ospedale - Rue principale - 20217 Saint-Florent
Tel : 05.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70
Courriel : mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr
adresse du Profil d'acheteur (U.R.L.) : www.klekoon.com.

Type de procédure : Procédure adaptée (Art. 28 et 40 du Code des Marchés Publics).

Objet du marché : Travaux d'aménagement d'un accès piéton aux quais d'embarquement des navettes du port de plaisance de la commune de Saint-Florent.

Durée du marché : 30 jours maximum à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans la notification du marché au titulaire.

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère unique du prix le plus bas.

Renseignements techniques :

Demander en Mairie : Commune de Saint-Florent, Bâtiment administratif. 20217 Saint-Florent. Tel : 04.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70.
Courriel : mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr.

Date limite de réception des offres : 26 janvier 2011 à 12 h 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 janvier 2011

Instance chargée des recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant la formation de ces recours :

Tribunal Administratif de Bastia,
Chemin Montepiano, 20200 Bastia
Tel : 04.95.32.86.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Email : al@informateurcorse.com

32

UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 16 décembre 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 30 décembre 2010, bordereau 2010/456, case n°6, la SARL "DECOR 2000", dont le siège social est à Ajaccio (20090), Rond Point de la Rodeade, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro B 323 838 102, a cédé à la SARL "PRO COLORS", dont le siège social est à Corte (20250), RN 200, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro B 514 346 154, le fonds de commerce de "vente en gros et au détail de peinture et de papiers peints" à l'enseigne "DECOR 2000" dont elle était propriétaire à Porto-Vecchio (20137), Rue Andréani, (anciennement : Lieu-dit Bragato), moyennant le prix principal de 400.000 euros, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 375.640 euros ;
- aux éléments corporels pour 24.360 euros ;

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 1er janvier 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social de la SCP d'Avocats "Lentali-Pietri-Ducos", sis à Ajaccio, (20000), 60, Cours Napoléon "A Piazzetta", où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

46

"SIGNA PRO"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Hameau de Scaglioli
20167 Villanova
RCS Ajaccio : 513 047 209

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2011, il résulte que :

Le siège social a été transféré au, 2, rue San Lazaro, 20000 Ajaccio, à compter du 1er janvier 2011.

L'article N°4, des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : Hameau de Scaglioli, 20167 Villanova

*** Nouvelle mention :**

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 2, rue San Lazaro, 20000 Ajaccio

Pour avis, L'associé gérant,
Monsieur Firroloni Frédéric.

14

SA DU PHARE

Société Anonyme
Au capital de 45.735 euros
Siège social : La Chiappa - 20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 411 878 051

Par assemblée en date du 29 octobre 2010, le conseil d'administration a pris acte de la fin de mandat de Monsieur Don Jacques GRIMALDI en tant qu'administrateur et Directeur Général suite à son décès et décide de ne pas le remplacer. Le Conseil constate la démission de Madame Josette GARCIA épouse GRIMALDI de son poste d'administrateur prenant effet à compter du 4 octobre 2010 et décide de ne pas la remplacer. Enfin, le conseil constate la démission de Madame Carole ROBERT épouse LANFRANCHI de son poste d'administrateur, prenant effet le 30 septembre 2010 et décide de nommer la société civile G3 Participations représentée par Madame Marie Lucie GRIMALDI épouse MONDOLONI en tant qu'administrateur pour une durée de six années

Pour avis,

10

35

VISTA BELLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
RCS Bastia n°341 614 865

Aux termes d'un procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2010, les associés ont :

- décidé la dissolution par anticipation de ladite société à compter du 15 décembre 2010 ;
- nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Monsieur Alain Mamelli.
- fixé le siège chez Monsieur Alain Mamelli, demeurant à Bastia (20200), 40, Boulevard Paoli.

Pour avis, le gérant.

PROPRIOFOOT ASSOCIES

Nouveau siège social :

64

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : AIELLO

Capital : 100 euros

Siège : Chemin de Chinchine, 20600 Furiani

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Aiello Sauveur, Chemin de Chinchine, 20600 Furiani

Immatriculation : Au RCS de Bastia

34

SELARL "Docteur Jean-Pierre SIMONI & Associés"

Au capital de 7500 euros
Siège : 4, Cours Pierangeli - 20200 Bastia
RCS Bastia : 432 174 522 G

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 15 décembre 2010, les associés après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.

Ils ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les documents seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

28

CORSE CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège de la liquidation : Les Trois Chapelles
Route du Lycée - Sartène (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 498 208 461

Suivant délibérations du 15 décembre 2010, enregistrées à Sartène (20100), le 27 décembre 2010, bordereau n°2010/445, case n°4, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter dudit jour, a nommé en qualité de liquidateur Mme Pedinielli Marie Rose, Veuve Ettori, demeurant à Sartène, 29, Boulevard Jacques Nicolai, et a fixé le siège de la liquidation à Sartène, route du Lycée, Les Trois Chapelles.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

59

SCAGLIA BOISSONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Lieudit Pernicaggio
20167 Sarrola Carcopino
380 362 855 : RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique du 16 décembre 2010, il a été décidé de nommer en qualité de membres du Comité de Direction :

- Monsieur Dominique SIALELLI demeurant Villa les Bruyères, Quartier Colombani 20200 BASTIA
 - Monsieur David DARY demeurant Route de Monticello Orniccio 20220 L ILE ROUSSE
 - Monsieur Vincent TREMEGE demeurant Les Hauts de Toga 20200 BASTIA
- A été désigné Président du Comité de Direction, Monsieur Paul SCAGLIA en sa qualité de Président de la Société. Mention en sera faite au R.C.S. de Ajaccio.

Pour avis,

60

CORSE INDUSTRIELLE DE BOISSONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 423.000 euros
Siège social : Route de la Marana
20600 Furiani
314 952 474 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique du 16 décembre 2010, il a été décidé de nommer en qualité de membres du Comité de Direction :

- Monsieur Dominique SIALELLI demeurant Villa les Bruyères, Quartier Colombani 20200 BASTIA
- Monsieur David DARY demeurant Route de Monticello Orniccio 20220 L ILE ROUSSE
- Monsieur Paul SCAGLIA demeurant Immeubles les Palmiers Parc, Berthault 2000 AJACCIO

A été désigné Président du Comité de Direction, Monsieur Vincent TREMEGE en sa qualité de Président de la Société. Mention en sera faite au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

52

JL EXPANSION

SARL au capital de 219.478 euros
Siège : 16, rue Napoléon
20200 Bastia
309 214 021 RCS Bastia

L'AGO du 28/12/2010 a pris acte de la démission de M. Jean Larralde à compter du 01/01/2011 et a nommé comme nouvelle gérante Melle Laëtitia Larralde, domiciliée, 5, rue Jacques Fagianelli, 20200 Bastia.

Mention sera faite au RCS Bastia.

62

SARL RESTAURANT L'IMPREVU

Au capital de 7500,00 euros
Siège social : Villa 10 Les Terrasses de Cardo
20200 Bastia
RCS 463386989

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par délibération extraordinaire en date du 31 décembre 2010, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.



58

AVIS D'ATTRIBUTION
APPEL D'OFFRES OUVERT
CCI2B/DG/2010.040

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex - Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires
Objet du marché : Prestations de contrôle d'accès et d'inspection filtrage en zone d'accès restreint du Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Marché de services**Nouvelle Nomenclature Européenne CPV :** 71631420-0, 71700000-5 et 79714000-2**Lieu de livraison :** Port de Commerce de Bastia**Date de notification du marché :** Le 08 décembre 2010**Critères d'attribution du marché :**

* Le prix des prestations (40%)

* La valeur technique (60%) définie :

- par la méthodologie organisationnelle et opérationnelle (pertinence des propositions pour chaque scénario, profil des personnels affectés aux différentes missions apprécié au regard des titres, études et expérience).

- les conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté

- le plan de continuité de service

- la qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation)

Nombre de candidatures : Deux**Nombre d'offres :** Deux**Nom et adresse de l'attributaire :**

SARL SISIS - ZA de Bastia Poretta

20290 Lucciana

Prix du marché :

* Minimum annuel de 300.000 euros HT

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP et dans l'enveloppe financière de l'estimation**Publication au JOUE :** Oui, le 11 janvier 2011**Date d'envoi de l'avis :** Le 11 janvier 2011

87

COMMUNE DE LUCCIANA**CENTRALE THERMIQUE DE LUCCIANA****(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)****AVIS AU PUBLIC****Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public des dispositions prévues par l'arrêté du 3 janvier 2011 prescrivant à EDF :

* de transmettre à l'inspection des installations classées, les résultats des contrôles journaliers des rejets atmosphériques en NOx des installations moteurs et turbines à combustion exploitées sur le site de la centrale de Lucciana, ainsi que les mesures correctives en cas de dépassement des valeurs limites d'émission autorisées.

* d'assurer une surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement par la mesure des paramètres suivants : SO2, NOx et poussières PM10.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-39 du Code de l'Environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en Mairie de Lucciana, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que le site Internet de la Préfecture (www-haute-corse.pref.gouv.fr).

57

COMMUNE D'ALERIA**AVIS D'INFORMATION****APPEL D'OFFRES
DECLARE INFRUCTUEUX****Le Maire de la commune d'Aléria informe :**

La Commission d'appel d'offres de la commune a déclaré infructueux l'appel d'offres publié le 22/12/2010 concernant la signalétique des rues.

Un nouvel appel d'offres sera prochainement publié.

Transmis à la publication le 11/01/2011

Le Maire, A. FRATICELLI.

CONSEIL GENERAL**CORSE DU SUD****AIDE AUX ASSOCIATIONS
ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud informe les associations ayant leur siège social en Corse-du-Sud qui souhaitent déposer une demande de subventions pour l'année 2011 qu'elles doivent transmettre leur demande :

*** par courrier adressé à :**

Monsieur le Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud
 Pôle Vie Locale et Action Territoriale Service Vie Associative
 et Educative - Hôtel du Département
 BP 414 - 20183 AJACCIO CEDEX.

* par télécopie au 04 95 29 15 18

Le courrier contiendra les coordonnées précises de l'association et de la personne à contacter et sera accompagnée des statuts en vigueur de l'association.

La date limite de dépôt est fixée au 1er février 2011

Le Conseil Général de la Corse-du-Sud
 agit pour vous au quotidien

67

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1. Pouvoir adjudicateur :**

Centre Départemental de Gestion de la Fonction
 Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet du marché :

Acquisition et installation de matériels informatiques
 Maintenance et administration réseau

Code CPV :

30200000-1 Matériel et fournitures informatiques
 50312000-5 Maintenance et réparation de matériels informatiques

3. Critères de sélection des offres :

- Prix : 40%

- Valeur technique : 40%

- Délai d'intervention sur site : 20%

Les références requises sont précisés dans le règlement de la consultation.

4. Mode de passation : Procédure adaptée (art.28 du CMP)

Marchés à bons de commande avec minimum et maximum (art.77 du CMP)

5. Date limite de réception des offres :

* 02 février 2011 à 12h

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : 12 janvier 2011**7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :****Lieu de retrait des dossiers :**

Centre Départemental de Gestion de la Fonction
 Publique Territoriale de la Haute-Corse
 Immeuble Le Lesia - Avenue de la Libération
 20600 Bastia - Tél : 04 95 32 33 65

54

**AVIS D'ATTRIBUTION
DE MARCHE****Pouvoir Adjudicateur :**

Nom : Le Logis Corse - Coopérative de Production HLM

Adresse : Immeuble L'expo - Avenue de la Libération

20600 Bastia - Tel : 04.95.32.73.86 - Fax : 04.95.34.20.35

Objet du Marché : Appel à concurrence ayant pour objet la construction d'un ensemble de 20 Maisons Individuelles sur la commune de SARTENE 20100.

Type : Travaux de construction

Lieu d'exécution de la prestation : Lieu dit « Santa Barbara » SARTENE (20100)

Mode de passation : Le présent appel à concurrence est lancé sur la forme suivante : Marché alloti.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution des travaux est fixé à 20 mois y compris intempéries et congés payés.

Attribution :**Le marché est attribué à :**

Macro-Lot A - Maçonnerie Générale - SARL ROCH LEANDRI pour un montant de 1 555.137,12 euros

Macro-Lot B - Plâtrerie Peinture - GROUPEMENT LEANDRI-PLACO DECO pour un montant de 263.693 euros

Macro-Lot C - Menuiseries Ferronnerie - GROUPEMENT LEANDRI-TMBA pour un montant de 153.201,50 euros

Macro-Lot D - Plomberie VMC - MONDOLONI AUGUSTIN pour un montant de 118.512 euros

Macro-Lot E - Electricité Chauffage - EGP pour un montant de 187.920 euros

Conditions de participation : Critères énoncés dans le cahier des charges

Type de procédure : Procédure librement déterminée

Critères d'attribution : Critères énoncés dans le cahier des charges

Date d'envoi du présent avis : 11/01/2011

43

INNOBAIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Route de Campo Dell'Oro,
Lieudit Cavone - 20090 Ajaccio
448 779 603 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2010, M. Emmanuel SIMONGIOVANNI, demeurant à Résidence du Parc Impérial, Le Trianon A3, Route des Cèdres, 20000 AJACCIO, a été nommé Gérant à compter du 30 novembre 2010, en remplacement de M. Mathieu FAUCHER, demeurant Allée des Oursins, Route de l'Isollella, 20166 PIETROSELLA, démissionnaire.
Mention RCS Ajaccio.

Pour avis,

36

RECTIFICATIF

A l'annonce légale n°12, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 07 janvier au 13 janvier 2011, N°6346.

Suite à la publication effectuée le 07/01/2011, concernant la SARL LE RELAIS DE BAVELLA.

Il n'y a pas lieu à **changement de gérant**.
Le reste sans changement.

63

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse du 17/12/2010 concernant la dissolution de l'EURL PIZZERIA KALLISTE.

Il fallait lire : date de l'AGE : 31/05/2010.

Date de mise en dissolution : 31/10/2010

79

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à GROSSETO PRUGNA (Corse du Sud) du 12 Janvier 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "LUMINOS".

CAPITAL : 8.000 Euros, divisé en 100 parts de 80 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE SOCIAL : GROSSETO-PRUGNA (Corse du Sud), 20166 Porticcio, Chemin du Fort, Clos Muretti.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : La vente, sous toutes ses formes, de menuiseries industrielles et/ou artisanales, de tous matériaux de construction ainsi que de matériels et biens d'équipement destinés à l'habitat ; La pose des dites menuiseries et desdits matériels et biens d'équipement ; La fourniture de toutes prestations de services en relation avec les opérations de négoce et de mise en œuvre susvisées.

GERANTS : Monsieur Alexandre BAGLIONI domicilié : Les Hauts du Vazzio, 4 Résidence San Angelo, 20090 AJACCIO, et Monsieur FAUCHER Mathieu Aimé Emile domicilié : Chemin du Fort, 20166 PORTICCIO.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis et mention, La gérance.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40****FAX : 04 95 32 02 38**

70

CALDA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
507 510 972 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé en qualité de co-gérant à compter de ce jour.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

71

CALDA BÂTIMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège : Route de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
502 834 716 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

40

Par acte SSP en date à Palasca du 10 janvier 2011, a été constituée la Société "MEZZANULE", SARL au capital de 3500 euros, dont le siège est Ldt Mezzanule, Palasca (20226), ayant pour objet : La vente de produits carnés. Mme Pardini Paule Mathéa, demeurant à Monticello (20220), a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

69

CINARCA LOCATION

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Lieu-dit Ancone
20111 Calcatoggio
501 157 820

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Bernard MEUDEC, associé unique exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Ancone, 20111 Calcatoggio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

72

CALDA TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
499 582 591 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé gérant à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Joseph François Sciarli, gérant décédé.

L'article 13 des statuts est modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

73

CALDA DECHETTERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
499 582 518 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé gérant à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Joseph François Sciarli, gérant décédé.

L'article 13 des statuts est modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

74

CALDA CENTRE DE TRI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
499 582 443 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé gérant à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Joseph François Sciarli, gérant décédé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

09

OFFIZIU

Société Civile Immobilière
Au capital de 300 euros
Siège : 12, rue Général Fiorella - 20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio : 482 192 135

Par assemblée en date du 1er janvier 2010, les associés de la société ont décidé de modifier le siège social de la société anciennement situé, 13, Bd François Salini, 20000 Ajaccio, et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé, 12, rue Général Fiorella, 20000 Ajaccio

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Pour avis,

75

CORSE EURODECHETS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège : Caldaniccia - Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia (Corse)
418 190 435 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé en qualité de co-gérant à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

76

CALDANICCIA FINANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)
497 868 273 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2008, il résulte que :

- Monsieur Michel Sciarli, demeurant à Porticcio (Corse), Chemin du Fort GROSSETTO PRUGNA,

A été nommé co-gérant, à la date du 30 avril 2008 en remplacement de Monsieur Joseph François Sciarli, gérant décédé. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 janvier 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale : OGC
Siège social : RTE DE SAGONE ALZICCIU, 20167 mezzavia

Forme : SARL

Siège : OGC

Nom commercial : OGC

Capital : 5 euros

Objet social : ENTREPRISE GÉNÉRAL DU BÂTIMENT

Gérance : Monsieur PIERRE PAUL LECA, RTE DE SAGONE ALZICCIU, 20167 MEZZAVIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

82

CORSICA WATTS

SAS au capital de 1500 euros
Porté à 51.500 euros
Siège : Route Impériale
Quartier Subigna - 20600 Bastia
RCS Bastia : 518 707 062

Aux termes des décisions constatées dans un PV en date du 3 janvier 2011, il a été fait apport de divers biens en nature à la société, évalués à 50.000 euros, moyennant attribution de 5000 parts nouvelles de 10 euros nominal chacune. Par suite le capital de la société a été porté de 1500 euros à 51.500 euros. Dans le même PV l'associé unique a décidé de modifier l'objet social en lui adjoignant l'activité de bureau d'étude et en excluant de tout l'objet social le domaine des télécommunications. Enfin dans le même PV, l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du 3 janvier 2011.

En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés. A été nommé Président de la Société, Jean-François Girolami. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

Henri PINNA**Joseph MELGRANI****Paul CUTTOLI****Louis-Valéry VERGEOT**Notaires associés - 6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio

Tél : 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

CESSION DE LICENCE IV

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé, le 6 janvier 2011, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 7 janvier 2011, bordereau 2011/15, Case n°1, Extrait 35,

La société dénommée CHJASSONE, société à responsabilité limitée au capital de 7.700,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, Diamant II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 483 194 171.

A cédé à : M. Jean Paul Antoine CARROLAGGI, Médecin, demeurant à AJACCIO (20000), 14, Rue de la Porta. Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie, affectée par le cédant à l'exploitation de l'activité de débit de boissons au sein du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, VENTE DE GLACES, PLATS CUISINES, SNACK, sis à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, Diamant II, connu sous l'enseigne "CAFE FESCH", et pour lequel la SARL CHJASSONE, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 483 194 171 et identifiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 483 194 171 00029

Moyennant le prix de 30.000,00 euros Précision étant faite que l'affectation de cette licence à l'exploitation dudit fonds de commerce a été maintenue, par suite du bail de licence consenti suivant acte reçu par ledit Me Paul CUTTOLI, le 6 janvier 2011, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 7 janvier 2011, bordereau 2011/15, Case n°3, Extrait 37, par M Jean Paul Antoine CARROLAGGI au profit de la société dénommée A FALCUNAGHJA, société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 528 191 968, devenue propriétaire dudit fonds de commerce aux termes d'un acte reçu par ledit Me CUTTOLI, le même jour.

Propriété : immédiate Jouissance : sous quinze jours à compter de la déclaration de mutation de jouissance faite en Mairie le 10 janvier 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Paul CUTTOLI, 6, boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

LOGIS 2 VAL**Signe : "L2V"**SARL au capital de 2.000 euros
Siège social : Marine de Bravone
20230 LINGUIZZETTA
RCS Bastia : 528 944 622

Aux termes d'une délibération en date du 03/12/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Loula AOULED (épouse PACELLI) et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mademoiselle Serena, Marie-Dominique PACELLI, demeurant Querceto 20234 VALLE D'ALESANI pour une durée illimitée.

La Gérance,

Email :**al@informateurcorse.com****COMMUNE D'OLETTA****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'OLETTA, Oletta, 20232 Oletta

Objet du marché : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des abords du lac de Padula**Critères d'attributions retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Coût global de la mission (40%)

- Valeur technique : appréciée sur la note méthodologique proposée pour l'aménagement de l'espace (30%)

- Délais d'exécution de la mission (30%)

Type de procédure : procédure adaptée**Titulaire du marché :** Atelier d'architecture Hervé Ghirlanda**Date d'attribution :** 30 novembre 2010**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A.,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 janvier 2011**COMMUNE D'OLETTA****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'OLETTA, Oletta, 20232 Oletta

Objet du marché : Réalisation d'une étude géotechnique (G12) pour la création d'une hélicopter et d'un parking**Critères d'attributions retenus :** Critère unique : prix (100%)**Type de procédure :** Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation**Titulaire du marché :** SARL Sondatech**Date d'attribution :** 29 octobre 2010**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A.,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 janvier 2011**SARL Gambini & Vincentelli**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : La Cardiciosa
Route de la Gare - 20240 Ghisonaccia**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 janvier 2011, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : SARL GAMBINI & VINCENTELLI**Capital Social :** 500 Euros**Siège Social :** La cardiciosa, Route de la Gare, 20240 Ghisonaccia**Début d'activité :** le 05.01.2011**Forme :** SARL**Durée :** 99 ans

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Gérance : Monsieur GAMBINI Mathieu, né le 19.10.1979 à St Cyr l'école (78) Demeurant La Cardiciosa Route de la Gare 20240 Ghisonaccia
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

KALLISERVICESSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Maison du Parc Technologique
de Bastia - 20600 Bastia**NOMINATION
DU NOUVEAU GERANT**

Aux termes d'un acte ssp en date du 31/12/2010 à Bastia, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia.

Les nouveaux associés, après le rachat de la totalité des parts sociales.

Se sont réunies à l'issue de la signature des statuts de la Société KALLISERVICES, pour accepter la démission de Mademoiselle Jeanne SANTINI de sa fonction de Gérant et désigner d'un commun accord le nouveau Gérant de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la société.
A cet effet, il a été convenu ce qui suit :

**DEMISSION DU GERANT QUITUS ET
NOMINATION DE LA NOUVELLE
GERANCE**

Les soussignées acceptent la démission de Mademoiselle Jeanne SANTINI de la fonction de Gérant et lui dorment quitus de sa gestion. Il est procédé à la nomination en qualité de nouveau Gérant de la Société KALLISERVICES : Madame Irène AVENOSO, demeurant 201 route St.André 20620 Biguglia, pour une durée illimitée. L'objet et la dénomination et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les nouveaux statuts seront enregistrés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérante,

Henri PINNA**Joseph MELGRANI****Paul CUTTOLI****Louis-Valéry VERGEOT**Notaires associés - 6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio

Tél 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

CESSION DE FONDS**DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé, le 6 janvier 2011, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 7 janvier 2011, bordereau 2011/15, Case n°2, Extrait 36,

La société dénommée CHJASSONE, société à responsabilité limitée au capital de 7.700,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, Diamant II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 483 194 171.

A cédé à : La société dénommée A FALCUNAGHJA, société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 528 191 968.

Un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, VENTE DE GLACES, PLATS CUISINES, SNACK, sis à AJACCIO (20000), 10, Boulevard Lantivy, Diamant II, lui appartenant, connu sous l'enseigne "CAFE FESCH", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 483 194 171 et identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 483 194 171 00029.

Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et le bénéfice de la licence IV y attachée, à l'exclusion de toute marchandise.

Moyennant le prix de 270.000,00 euros, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 224.000,00 euros, au matériel pour 46.000,00 euros.

Propriété - jouissance : le 6 janvier 2011.

Précision étant faite que la licence de 4ème catégorie ne pourra faire l'objet d'une exploitation utile par la CESSIONNAIRE avant l'accomplissement des formalités administratives, 15 jours à compter de la déclaration de mutation auprès de la Mairie d'AJACCIO faite le 10 janvier 2011, soit : à partir du 25 janvier 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Paul CUTTOLI, 6, boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porticcio du 12/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination sociale :** FIGA LOCALITATIONS

Siège social : 214 Boulevard de la Rive Sud, Lieu dit Caldarasca 20166 Porticcio
Objet social : Location en meublé professionnel à l'année ou saisonnier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Paul ANTONIETTI, demeurant 214 Boulevard de la Rive Sud, Lieu dit Caldarasca 20166 PORTICCIO

Immatriculation de la Société : Au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
 François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à
 AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François
 Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO,
 le 16/12/2010, enregistré au SIE
 D'AJACCIO, le 23/12/2010, Bordereau
 N° 2010/907, Case N° 2,

Il a été constitué la Société Civile Immo-
 bilière suivante,

Dénomination : S.C.I. AQUILONE.

Siège : MEZZAVIA (20167) chemin
 d'Appietto, Villa d'Alexandrie.

Durée : 99 ans.

Objet : acquisition, avec la possibilité
 de recourir à un emprunt avec ou sans
 affectation hypothécaire, de tous biens
 mobiliers et immobiliers, la gestion, la
 location, la division en lots suivant auto-
 risation de lotir, permis de construire
 valant division parcellaire, ou état des-
 criptif de division, la construction de
 maisons individuelles et d'ensembles
 immobiliers puis leur revente, en l'état
 ou en état futur d'achèvement.

Capital social : 90.916,83 euros

Apports en numéraire : 181,83 euros
Apports en nature sous condition sus-
 pensive du non-exercice du droit de
 préemption de la SAFER.

1°/ D'une parcelle de terre sise sur la
 commune de PERI, cadastrée S° C, N°
 976, lieudit LA GRAVONA, d'une contenance
 de 83a 50ca,
 Evalué à 45.735 euros.

2°/ Et d'une parcelle de terre sise sur la
 commune de VILLANOVA, S° A, N°
 809, lieudit MARINE, d'une contenance
 de 25a 50ca.
 Evaluée à 45.000 euros.

Gérant : Mr BIOLCATTI Alexandre André
 Sylvain José, demeurant à MEZZAVIA
 (20167), chemin d'Appietto, villa
 ALEXANDRIE.

Clause d'agrément :

Parts sociales librement transmissibles
 par voie de succession aux héritiers en
 ligne directe. Toute autre transmission
 par suite du décès ou de la disparition
 de la personnalité morale d'un associé
 est soumise à agrément.

Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO.
 Réalisation de la condition suspensive
 constatée suivant acte reçu par Maître
 François Mathieu SUZZONI, notaire à
 AJACCIO, le 12 Janvier 2011, enregistré
 au SIE D'AJACCIO, le 13 Janvier
 2011, Bordereau 2011/26, Case N° 1.

Pour avis et mention,
 Me **François Mathieu SUZZONI**

SUD CORSE HÔTELLERIE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Au capital de 363.000 euros
 Siège : Baie de Santa Giulia
 20137 Porto-Vecchio
 377 976 592 RCS Ajaccio

Suivant délibération du Conseil d'Admi-
 nistration du 30 décembre 2010, il
 résulte que :

- Jean-Marc Ollandini, demeurant Villa
 Philaé - I Molini - 20166 Porticcio, a été
 nommé en qualité de Président du
 Conseil d'Administration et de Directeur
 Général, en remplacement d'André
 Gour, demeurant 20135 Conca ;

- Michael Galvez Ollandini, demeurant
 Résidence Barbicaggia, Bât A, Bld Tino
 Rossi, 20000 Ajaccio, a été nommé en
 qualité d'Administrateur, en rempla-
 cement d'Antoine Albertini, demeurant
 Querciuolo Sorbo-Ocagnano, 20213
 Castellare di Casinca ;

- SARL OLLANDINI ACHAT ET LOCA-
 TION, représentée par son gérant M.
 Jean-Marc Ollandini, ayant son siège
 social au 1, rue Paul Colonna d'Istria,
 BP 304, 20181 Ajaccio Cedex 1 a été
 nommé en qualité d'Administrateur, en
 remplacement de Jean-Paul Pandolfi,
 demeurant 20146 Sotta.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

COMMUNE DE ZILIA

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX

1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE ZILIA
 20214 ZILIA
 Tél : 04.95.62.71.59 / Fax : 04.95.60.54.68

2/ Personne responsable du marché : Le Maire

3/ Objet du marché :

Réfection égout communal centre village 280 ml
 Regards collecteurs 15 U
 Revêtement pierres de Brando 70M²

4/ Procédure : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

5/ Modalités d'obtention du DCE :

* Commune de ZILIA
 20214 ZILIA

6/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC4, DC5
 - Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP
 - Références pour des travaux similaires

7/ Critères d'attributions : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée

en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

-30 % : Prix des prestations
 -30 % : Délai d'exécution
 -40 % : Valeur technique de l'offre

8/ Retrait du dossier :

* Mairie de ZILIA

9/ Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : Vendredi 04 Février 2011 à 16h00

10/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de ZILIA
 20214 ZILIA

11/ Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 Janvier 2011

Le Maire,
 Jacques SANTELLI.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 329 (746m²) ET A LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE B 334 NECESSAIRE A L'ACCES AU PARATONNERRE DE LA COMMUNE DE CHIATRA DI VERDE

1ère parution

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011/01 du 11 janvier 2011, il sera
 procédé sur la commune de **CHIATRA DI VERDE** :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par
 la commune d'une partie de la parcelle B 329 (746m²) et à la création d'une servitude
 de passage sur la parcelle cadastrée B 334 nécessaire à l'accès au paratonnerre de
 la commune ;

- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à
 acquérir pour réaliser ce projet ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de
 CHIATRA DI VERDE du jeudi 27 janvier 2011 au 17 février 2011 inclus, soit pendant
 22 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de
 CHIATRA DI VERDE :

Le lundi de 9 heures à 12 heures
 Le mardi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures
 Le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures
 Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la
 disposition du public ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur
 qui les joindra au registre.

Mme Monique ANGELI, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur, se tiendra
 à la disposition du public à la Mairie de CHIATRA DI VERDE :

Le Jeudi 27 janvier 2011 de 9 heures à 12 heures
 Le Jeudi 17 février 2011 de 9 heures à 12 heures

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au
 Sous-Préfet de l'Arrondissement de Corte.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée à la Mairie de
CHIATRA DI VERDE, et à la Sous-Préfecture de Corte, où toute personne physique
 ou morale intéressée, pourra en demander communication.

AVOXA

Société d'Avocats
 5 allée Ermengarde d'Anjou
 ZAC Atalante Champeaux - 35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date
 du 12 janvier 2011, il a été constitué
 sous la dénomination « **CORSICA
 VERDE CASTIFAO** », une société par
 actions simplifiée ayant pour objet
 l'exercice d'une activité de holding
 financière animatrice de groupe.

Siège social : Lieudit Tegani - 20218
 CASTIFAO

La société a été constituée pour une
durée de 99 ans à compter de la date
 de l'immatriculation de la Société au
 Registre du commerce de BASTIA.

Le **capital social** est fixé à 1000 euros.
 Toutes les cessions d'actions même
 entre associés sont soumises à l'agrè-
 ment de la société, donné par l'assem-
 blée générale extraordinaire des asso-
 ciés, statuant à la majorité des deux
 tiers des voix dont disposent les asso-
 ciés présents ou représentés.

Tout associé a le droit de participer aux
 Assemblées Générales et aux délibéra-
 tions personnellement ou par mandataire.
 Le droit de vote attaché aux actions est
 proportionnel au capital qu'elles repré-
 sentent.

Le droit de vote attaché à l'action appar-
 tient à l'usufruitier pour les décisions
 relatives à l'affectation des résultats et
 au nu-propriétaire pour toutes les autres
 décisions collectives ordinaires ainsi
 que pour l'ensemble des décisions col-
 lectives extraordinaires.

Ont été nommés :

- **En qualité de Président :** Monsieur
 Gilles LEBREUX, demeurant 595 che-
 min de Bois Comtal à MILLERY (69)

- **En qualité de commissaire aux
 comptes titulaire :** M. Stéphane LECA,
 domicilié Ponte Novu - 20235 CASTEL-
 LO-DI-ROSTINO

- **En qualité de commissaire aux
 comptes suppléant :** M. Pierre-Emile
 CLAVEL, domicilié 72 boulevard de
 Strasbourg - 31000 TOULOUSE

Pour avis
 Le Président

DOLCI

Société à Responsabilité Limitée
 Capital : 1500 euros
 Siège : Vico (Corse du Sud)
 Centre Commercial de Sagone
 RCS Ajaccio : B 485 201 834

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans "l'Informa-
 teur Corse Nouvelle" n°6339 du 19
 novembre 2010.

Il faut lire : "L'Assemblée générale
 ordinaire des associés réunis le 08
 novembre 2010 et non 2009".

Pour avis,
 La Gérance.

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR
 CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

48

Société SANT'APPIANO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Super U
L'Annonciade - Quartier du Fango,
Pietrabugno (20200) Bastia
RCS Bastia N° d'Identification : 420 015 083

Aux termes des décisions de l'associé unique de la Société SANT'APPIANO en date du 30 juin 2010, il résulte qu'il a été décidé de substituer les termes "Super U" par "Centre Leclerc", dans l'adresse du siège social et de l'établissement principal.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :**Article 5 - Siège social :**

Le siège social est fixé à : Super U, L'Annonciade, Quartier du Fango, Pietrabugno (20200) Bastia
Le reste de l'article sans changement.

Nouvelle mention :**Article 5 - Siège social :**

Le siège social est fixé à : Centre Leclerc, L'Annonciade, Quartier du Fango, Pietrabugno, (20200) Bastia
Le reste de l'article sans changement.
Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Bastia.

Pour avis,

49

SARL "BBTP"

Au capital de 10.000 euros
5, rue Général Campi - 20000 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale du 20 décembre 2010 :

- Monsieur Fernandez Jean-François, né le 27 mars 1966 à Argenteuil (95), demeurant Les Vieux Molini, Porticcio, 20166 Albitreccia, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Tosi Jules, démissionnaire.

Il a été décidé le transfert du siège social :

Ancienne mention : Lieu-dit du Licettu, 20121 Pastriccio

Nouvelle mention : 5, rue Général Campi, 20000 Ajaccio

53

**SCI Société Civile
CORSE LOISIRS**

Capital : 76.224,51 euros
Siège : Lieu-dit Penta di Casinca
20213 Penta di Casinca
RCS Bastia : D 334 569 100

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2010, il a été décidé :

- de régulariser l'augmentation du capital social, en numéraire de 74.700 euros, par l'augmentation du nombre de parts sociales, soit 4900 parts sociales, à effet au 15/12/1986.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

24

FPV PASCIALONE

SAS au capital de 1000 euros
Siège : 91, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris - 509 850 681 RCS Paris

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia**, à compter du 29/12/2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dirigeant : AKUO CORSE ENERGY SOLAR, SAS au capital de 37.000 euros, U Licettu, 20270 Aléria, 505 186 338 RCS Bastia, Président.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

02

L'ISTRIADE

Société Civile au capital de 457 euros
Siège social : Port de la Foce
20217 Saint-Florent
425 100 583 RCS Bastia

L'assemblée générale en date du 15 Janvier 2010 a décidé de nommer en qualité de gérant, Madame Juliet BOURELY demeurant 1 rue Nocard 75015 PARIS, en remplacement de Madame Madeleine ISTRIA, démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis : La gérance.

26

FPV SANTA LUCIA

SAS au capital de 1000 euros
Siège : 91, Avenue des Champs Elysées
75008 Paris - 510 228 596 RCS Paris

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/2010, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia**, à compter du 29/12/2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dirigeant : AKUO CORSE ENERGY SOLAR, SAS au capital de 37.000 euros, U Licettu, 20270 Aléria, 505 186 338 RCS Bastia, Président.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

15

3 B

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 27, rue Napoléon
Bastia (Haute-Corse)
494 138 977 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 4 octobre 2010 :

1 - le transfert du siège social à compter du 04/10/2010, de BASTIA (20200 Haute Corse) 27 rue Napoléon, à BIGUGLIA (20620 Haute Corse) 14, Domaine ALBELLA.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

2. la dissolution anticipée de la société à compter du 4 octobre 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice : Madame Marie Ange BIANCONI, demeurant à BIGUGLIA (20620 Haute Corse) 14, DOMAINE ALBELLA, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du nouveau siège social sis à BIGUGLIA - 14, Domaine ALBELLA - 20620 Haute Corse.

- C'est à celle adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur

41

DIEGO 174

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros
Siège social : 81 rue Saint Maur
75011 Paris (Ville de Paris)
488 099 318 RCS Paris

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/11/2010, de PARIS (Ville de Paris) 81 rue Saint Maur, à 18, rue du Général Leclerc 20137 PORTO-VECCHIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à PARIS (Ville de Paris) 81 rue Saint Maur.

Nouvelle mention :

Le **siège social** est fixé à 18, rue du Général Leclerc 20137 PORTO-VECCHIO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Gérant : Mr Nicolas BERNY demeurant 18 rue du Général Leclerc - 20137 PORTO VECCHIO

Pour avis,
Le représentant légal

42

BAR DU PORT

SARL au capital de 152.45 euros
Quai l'Herminier - 20110 viggianello
484926472 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 2 novembre 2010, nommé en qualité de liquidateur monsieur PIERRE COLONNA D'ISTRIA, ROUTE DE VIGGIANELLO, 20110 VIGGIANELLO et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser chez le liquidateur.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

37

BALANEA

Société par actions simplifiée
Au capital de 39.027 euros
Siège : 5, rue Clémenceau
20260 Calvi (Corse)
315 336 347 RCS Bastia

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 3 décembre 2010, n°6341, il a été indiqué par erreur la suppression des mandats des Commissaires aux Comptes.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2010, les mandats de la SARL GECL, Commissaires aux Comptes Titulaires et de Monsieur André Agostini, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont maintenus dans leurs fonctions.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

47

Office Notarial de Paris (17ème)

Me Pascal JULIEN SAINT-AMAND**Me Bertrand SAVOURE****Me Paul-André SOREAU****Me Muriel CARPON**

79, rue Jouffroy d'Abbas
75017 Paris

"CGA de la Tour"

Société Civile au capital de 432.801 euros
Siège : Lieu-dit Cervi "Tu Trouveras"
Route du Bord de Mer
Pianotilli Caldarelo (20131)
RCS Ajaccio : n°478 138 746

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2010, Mlle Charlotte Guenin, née le 21 mars 1974, demeurant à Paris (75016), 100 rue La Fontaine, a démissionné de ses fonctions de cogérante à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

51

SARL MONTE E MARE

Au capital de 309.441 euros
Siège : Lieu-dit « PINETO » 20290 Lucciana
RCS de Bastia n°414.094.185.00017

Au terme d'une délibération en date du 06 Janvier 2011, l'A.G.E. des associés de la SARL MONTE E MARE a décidé de modifier l'objet social de la société à compter du 06.01.11, l'objet social est ainsi modifié :

- **Ancien objet social :** « La société a pour objet social l'acquisition d'un terrain à bâtir sis sur la Commune de LUCCIANA (HAUTE-CORSE) cadastré sous le n° 1424 de la Section, pour une superficie de 1 hectare et sous le numéro 1425 de la Section C pour une superficie » de 60a, 51ca, ainsi que tout contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires de terrain.

La création et l'aménagement d'une zone d'aménagement concertée.

La construction et l'aménagement sur ce terrain d'immeubles collectifs qui seront à usage d'habitation, professionnel et commercial et de l'habitation au sens des articles L212-10 et L241-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, au sens des articles L212-10 et L242-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et de toutes annexes et dépendances

La vente en totalité ou par fractions des immeubles construits avant ou après leur achèvement... »

- **Nouvel objet social :** «La société a pour objet social l'acquisition d'un terrain à bâtir sis sur la Commune de LUCCIANA (HAUTE-CORSE) cadastré sous le n° 1424 de la Section, pour une superficie de 1 hectare et sous le numéro 1425 de la Section C pour une superficie » de 60a, 51ca et l'acquisition de terrains sur l'ensemble de la région Corse, ainsi que tout contigus ou annexes et de tous droits susceptibles de constituer des accessoires des terrains.

La création et l'aménagement d'une zone d'aménagement concertée.

La construction et l'aménagement sur ces terrains d'immeubles collectifs ou individuels qui seront à usage d'habitation,

professionnel et commercial et de l'habitation au sens des articles L212-10 et L241-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, au sens des articles L212-10 et L242-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et de toutes annexes et dépendances.

La vente en totalité ou par fractions des immeubles construits avant ou après leur achèvement.

Le reste de l'objet social reste inchangé ». L'article n°2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis et mention,
La Présidence.

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous
les départements de France....

Consultez-nous !**Téléphone : 04 95 32 04 40****Téléphone : 04 95 32 89 92 (Ligne directe Annonce légale)****Télécopie : 04 95 32 02 38****Courriel : al@informateurcorse.com**



LE CHOIX

DE MARIUS MURACCIOLI

● PEUPLE ET NATION CORSES AU XXI^e SIECLE

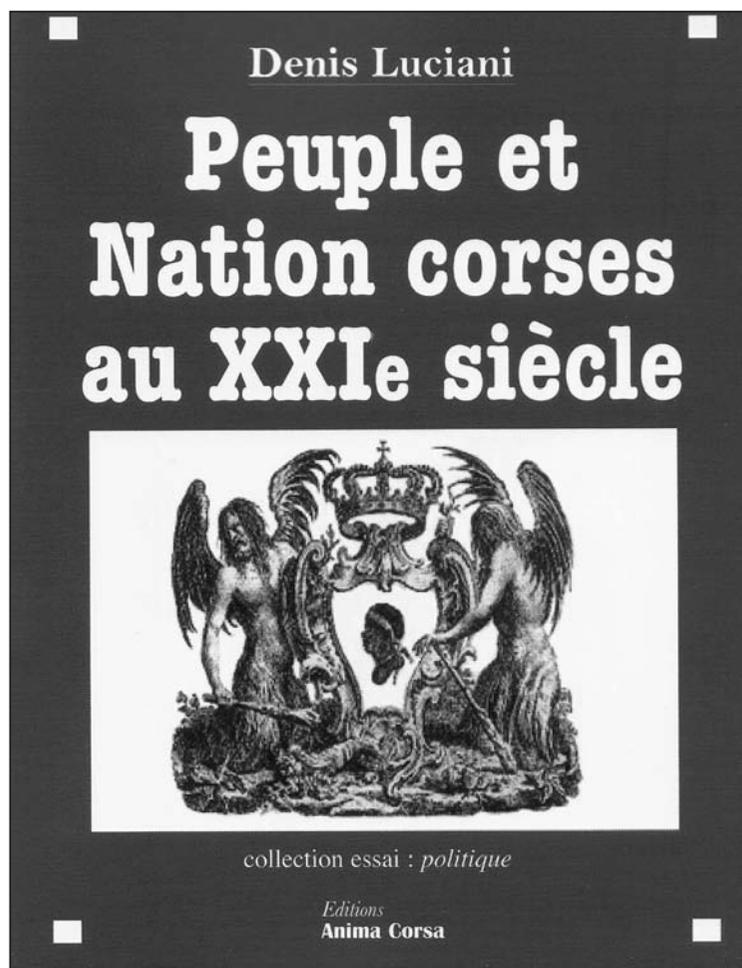
Si Denis Luciani a écrit «*Peuple et Nation corses au XXI^e siècle*» aux éditions Anima Corsa, c'est, dit-il, pour initier un aggiornamento, une nouvelle donne susceptible de faire du nationalisme corse la force de gouvernement et de pouvoir qu'il a vocation à être. «*Une nécessité pour l'avenir du peuple corse*». Il affirme qu'il faut donner un nouveau souffle au nationalisme en remettant en cause des dogmes «*afin de permettre l'avènement d'une nation corse dans le monde du XXI^e siècle*». Il critique une vision du nationalisme acquise depuis des décennies qui n'a pas voulu ou pas su se remettre en cause.

● DEUX PECHES ORIGINELS

Pour Denis Luciani le mouvement national depuis son apparition au début des années 60 souffre de deux péchés originels qui sont propres au nationalisme moderne : «*Le premier problème est que le principe d'action a précédé le principe de réflexion. Les attentats en 1961 (comité pour la Corse indépendante), 1964 et 1973 ont précédé l'analyse politique et se sont imposés comme moyen d'action premier. Le mouvement clandestin FLNC a ainsi précédé de 4 ans le mouvement politique CCN, comités nationalistes, en 1981. Cela a créé un déséquilibre originel qui a fait de la lutte armée révolutionnaire une sorte de préalable à tout combat émancipateur et, ce qui ne devait être qu'un moyen de lutte, sera soumis à la critique a posteriori. Alors que les théologiens d'Orezza, en 1731, avaient brûlé les textes de lois après de longues discussions et proclamé la légitimité de la lutte armée de libération nationale, le nationalisme moderne a brûlé d'abord avant de discuter pour savoir s'il était opportun de le faire*».

● L'ANCRAGE OCCIDENTAL ET MEDITERRANEEN

Dans cet essai, l'auteur se propose de donner les clés pour passer du nationalisme de la contestation à celui de l'exercice du pouvoir d'une nation souveraine en Europe et en Méditerranée. «*Il faut sortir du face à face avec la France... Le mouvement de libération nationale ne peut plus aujourd'hui faire l'impasse d'une politique étrangère garante de ses intérêts stratégiques. La nation corse est occidentale de par sa tradition gréco-romaine et judéo-chrétienne, elle est démocratique et laïque, elle a néanmoins reçu au cours de son histoire l'apport de nombreuses cultures venant d'Orient et d'Afrique. Elle est au cœur de la Méditerranée occidentale et tributaire de ses enjeux politiques et stratégiques. C'est la colonne vertébrale de la politique internationale, déterminant la nation corse dans un ensemble qui aurait les mêmes intérêts géostratégiques. Cet ensemble, ce sont les îles méditerranéennes : Sardaigne, Sicile, Baléares, Malte...*»



● LA CONTESTATION AUX DEPENS DE LA CONSTRUCTION

Le «*gauchisme soixant' huitard*» a-t-il servi de support idéologique à toute la pensée nationaliste ? Cela ne fait aucun doute pour l'auteur : «*Cette pensée gauchiste, matrice idéologique du nationalisme corse moderne, a généré une culture et une idéologie de la contestation aux dépens d'une philosophie de la construction. On est contre l'incinérateur, la centrale, les éoliennes, le barrage... Mais on ne dit pas ce pour quoi on est*». Denis Luciani pousse l'analyse plus loin : «*C'est se limiter à une politique réactive de défense sans se tracer des perspectives d'avenir autres que fumeuses et irréalistes. Dans les faits, cela revient, à terme, à valider l'immobilisme et vivre sur un passéisme nostalgique ou alors à défendre uniquement des intérêts corporatistes en reportant toujours à plus tard les choix stratégiques essentiels*».

25^{ème} Edition du Cross du C.A.Ajaccio

Des Vainqueurs de qualité

Si le soleil demeurait discret, l'atmosphère n'en était pas moins déjà printanière. Tout ce qu'il fallait sur le plan météorologique pour assurer le succès d'un Cross réussi ! Le Président, Michel Huertas, pouvait avoir le sourire. Tout s'est déroulé dans les temps avec, au terme de chaque course, la qualité. Et il en fallait, car le parcours nécessitait un bel engagement physique et de la fraîcheur ! Il y en eut !



En l'absence des autres ténors de la spécialité, comme **Mourad Amdouni, Julien Bartoli, Halim Aoutilaft, Hakim Bouchakra, «Momo» Bojattoy**, de l'**AJB** ou des Espoirs comme **Othmane Belfakir, Brahim Nassi, Vivian Grimigni, Mohamed El Idrissi**, la course des Séniors hommes revint à **Romain Salomon-Dumont** du **SCIG** qui ne laissa planer aucun doute sur l'issue de la course, lancée par les Juniors et les Cadets de l'**AJB**, déjà bien affûtés et tournant à plein régime.

Derrière **Salomon-Dumont**, le Vétéran **Michel Claveau** de l'**AJB** a démontré qu'il faudra compter sur lui pour la suite de la saison. Chez les femmes, malgré un beau peloton de charme, la palme revient à **Hélène Victor** devant **Odile Poggi**. Les deux athlètes du **CAA** ont dominé l'épreuve.

JUNIORS

Jawed Jefjafi devant **Faouzi El Yaagoubi** et **Sami Riahi**

Les athlètes «**Rouges et Verts**» n'ont pas lésiné sur le rythme à s'imposer entre partenaires, obligés qu'ils étaient à livrer bataille dans le bon esprit d'émulation et conscients de préparer d'autres échéances. Mais le travail à l'entraînement de jeudi dernier a sans doute pesé plus lourd dans les jambes de **Faouzi** – qui l'avait mené «*au top*» – que dans celles de **Jawed** – qui se plaignait alors de petites douleurs «*au mollet*» !

Une plus grande fraîcheur a eu raison de son compère **Faouzi**, mais aussi une meilleure appréhension de la course, par rapport aux précédentes, ce qui devrait être de bon augure pour l'avenir et l'équipe dont **Sami Riahi** se rapproche ainsi que **Pablo Casalta** et «**Momo**» **El Yaagoubi**. Alors que **Kévin Solas**, le Skateur, poursuit son apprentissage avec grand intérêt.

CADETS

Karim Chabouchi, devant **Majid Arbib** et **Jean Pieraccini**

Pas de miracle, chez les Cadets, où **Karim Chabouchi** et **Majid Arbib** n'ont laissé à personne la moindre illusion, **Karim** se détachant dans le dernier tour alors que **Majid**, pour sa première vraie course chez les Cadets, a préféré gérer, et que **Jean Pieraccini**, derrière, a lui aussi su conduire son effort, pour un Podium qui en préfigure d'autres.

Le Porto-Vecchiaï **Elliott Palome** n'avait sans doute pas digéré son bon **1000m** de la veille à **Propriano**. Et le 4^e **Rouge et Vert**, **Ange Morel**, victime d'une mauvaise chute, a vu ses efforts freinés.

MINIMES

Nabil El Yaagoubi, impérial devant **Anthony Valdy-Taddei**

Nouveau cavalier seul dans cette catégorie pour **Nabil El Yaagoubi** qui s'affirme ainsi que pour **Anthony Valdy-Taddei**, tous deux, athlètes au style aérien efficace et déterminés, chacun à sa manière, à ne pas s'en laisser compter.

Avec **Imad Fachtali, Lisandru Lamberti, Joshua de Freitas, Samir El Yaagoubi**, tous absents à **Ajaccio**, l'équipe de l'**AJB** pourrait avoir belle allure.

BENJAMINS

Alexis Ferucci du **COP** devant les Ajbistes, **Anas Zaid, Stéphane Bordwie, Gauthier Gros-Giudicelli**.

Anas Zaid, benjamin 1^{ère} année, n'a pas souvent connu les places d'honneur, plutôt habitué, depuis l'Veuil Athlétique, à la première place.

Mais le passage dans la catégorie Benjamins demande un temps d'adaptation, surtout face à **Alexis Ferucci**, dont le gabarit déjà bien dessiné est au service d'un talent certain ! **Anas** n'a pas à rougir de sa seconde place. Et, quand on le connaît, on sait qu'il apprend très vite. Derrière **Anas** on retrouve ses camarades, **Stéphane Bordwie, «l'ancien»** et «*le petit nouveau*», **Gauthier Gros-Giudicelli**, deux partenaires doués et qui ne tarderont pas à mieux soutenir leur leader-partenaire-copain. Sans compter sur le footballeur **José Diallo** qui va reprendre du service et **Najim Chabouchi** et **Sébastien Mullier**, en gros progrès, tous les deux.

Une belle équipe se profile ainsi... !

POUSSINS

Théo Guidicelli de l'**AJB** a pris la tête de la course et ne l'a plus lâchée. Après le long arrêt de la saison écoulée, **Théo** revient bien, l'emportant devant **François Vincensini** et **Alan Vinciguerra** du **C.O.Porticcio**.

EVEIL ATHLÉTIC

Victoire de **Boubacar Santoni-Thian** du **CAA** devant **Grégory Blin** du **COP**, **Xavier Colonna** de l'**USEP Povo** et **Romain Toth** de l'**AJB**.

BABYS

Baptiste Demaneche du **CAA** – bon sang ne saurait mentir, **Baptiste** étant le fils du coureur du **110m Haies** – s'est imposé devant **Enzo Debes** du **COP** et **Bastien Groueix** du **CAA**.

DAMES

Hélène Victor du CAA et les dames vétérans étaient de la fête, avec **Odile Poggi** et **Nathalie Gautrois**, toutes du CAA, dauphines.
A déplorer : l'absence d'Espoirs et de Juniors.

CADETTES

Marilyne Magnavacca, en solitaire

La Cadette du SOA, **Marilyne Magnavacca**, a confirmé son talent en s'imposant devant **Apoline Romero** et **Priscilla Tessier** du CAA, et devant **Zeyna Diallo** de l'AJB.

MINIMES FILLES

Elisa Boule du CAA s'est imposée devant **Stéphanie Bernasconi** du CAA et **Noémie Dezotti** de l'AJB.

Suivaient **Marie De Zotti** 5^{ème}, **Lila Casalta**, 9^{ème}, **Delphine Bodewie**, 10^{ème}.

A signaler : l'absence de **Léa Monciovi**, leader de la catégorie, pour blessure.

BENJAMINES

Claire Godwin, sans coup férir...

L'athlète de l'AJB, **Claire Godwin**, s'est imposée au terme d'une course qu'elle a prise en main, au bon moment, avec une science de la course remarquable à cet âge alors qu'elle avait devant elle sa camarade de club, **Marie-Françoise Albertini**, habituée à se battre pour le podium avec **Estelle Lacombe-Lesemme**

du COP qui avait pris la tête de la course avec détermination.

Claire Godwin, sans crier gare, n'a pas laissé passer l'occasion d'imposer sa marque dans cette catégorie.

Suivaient, **Laura Moracchini** 6^{ème}, **Lucile Balle**, 11^{ème}.

POUSSINES

Lena Dangoumau l'a emporté devant **Solène Filippini** du CAA et **Elisa Debes** du COP ; **Joséphine Corticchiato** de l'AJB, habituée à mieux, a dû se contenter de la 6^{ème} place. Elle saura se rattraper !

EVEIL ATHLÉTIC

Alexandra Albertini de l'AJB s'est imposée avec élégance devant **Agathe Vincent** du COP et **Lesia Manenti** du CAA les autres athlètes de l'AJB, **Lisandra Rogliano** 9^e, **Dihane Zaid**, 7^e.

BABIES

Ana Lesia Rogliano de l'AJB a pris le meilleur sur **Livia Cellier** du SOA et **Manon Assour** du COP.

Sur l'ensemble des épreuves, la 25^e édition du **Cross du CAA** aura tenu ses promesses.

L'A.J.AJACCIO

Quinze athlètes de l'**Athlétic Jeunes Ajaccio** ont participé dans les catégories «*Jeunes*» et six athlètes dans la course des **AS**.

Une section **UFOLEP** qui prend forme et entend se positionner, en partenariat **FFA** avec l'**AJB** dans le ciel de l'athlétisme corse

Belle participation de l'A.J.Ajaccio

CLASSEMENTS SCRATCH

Vétérans (H)

Claveau Michel, 2^{ème}

François Lunardi, 11^{ème}

Omar El majoutti, 19^{ème}

Seniors (H)

François Pietri, 9^{ème}

Christopher Anoot, 20^{ème}

Jean-François Luchetti, 27^{ème}

Minimes (F)

Sarah Raji, 16^{ème}

Lolita Rosano, 19^{ème}

Maria-Anna Usai, 20^{ème}

Ibtissam Anoussi, 21^{ème}

Poussins

Pierrick Sagheddu, 11^{ème}

Daniel Schneider, 14^{ème}

Poussines

Siham Hamed, 19^{ème}

Marion Lurie, 27^{ème}

Marie-Laure Faedda, 29^{ème}

Justine Juliette, 30^{ème}

Eveils Athlétiques

Redouane Hamed, 8^{ème}

Jean-Christophe Scanu, 12^{ème}

Babies (G)

Olivier Scanu, 8^{ème}

Maxime Gregoire, 17^{ème}

Babies (F)

Charlotte-Maria Vepori, 19^{ème}

L'AJA (Athlétic Jeunes Ajaccio) invite ses adhérents, amis et sympathisants à la traditionnelle **Galette des Rois**. Elle se déroulera ce samedi 15 janvier 2011, à partir de 14h00, au **CSJC (Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse) Ex : CREPS. Chemin de la Sposata, à Ajaccio**.

Ce moment qui se veut convivial, se déroulera, selon le programme, ci-dessous :

13h00 : Réunion du bureau

14h00 : Accueil des participants

14h30 : Jeux socio-éducatifs et sportifs

16h00 : Présentation de la saison sportive, objectifs, fonctionnement et échange avec les familles

16h30 : Pot de l'amitié (galette des Rois).

Prom Classic à Nice, 10 Km International

Hasna Benanaya, qualification aux «France» ainsi que Rkya Chachoui en vétérans

Hasna Benanaya, l'athlète de l'AJB, revient fort cette saison. Comme elle l'a démontré au **10 Km International de la Prom Classic**, à **Nice**, où elle a réalisé **38'27"** avec une prometteuse qualification pour les «*France 2011*», au terme d'une épreuve gagnée par **Christelle Daunay** du **SCO Sainte Marguerite** en **32'46"**.

La Bastiaise prend la 15^{ème} place au classement chez les Sénior. Alors que, chez les Vétérans I, la marcheuse **Rkya Chachoui** réussit elle aussi à se qualifier pour les «*France*» avec un temps de **50'54"** et une quatre-vingt dix-neuvième place chez les V1 F.



A.J. Biguglia : la désillusion

Pour la reprise du championnat les jeunes joueurs de l'AJ Biguglia étaient concernés dans plusieurs catégories au stade Paul Tamburini.

Etaient présents les **U 13** qui se mesureraient aux joueurs de **Pieve di Lota**, les **U 15** qui affrontaient les élèves **U 15** de la fusion **GFCBL-Lucciana**, et les **U 17 Excellence** contre la solide formation du **FC Borgo**.

Egalement invités, les **U 19** avaient fort à faire devant la remarquable formation **Furiani-Agliani**.

De belles oppositions allaient ravir un public chaleureux et enthousiaste mais aussi sportif, encourageant tous ces jeunes garçons qui tentaient de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Catégorie U 13

AJ BIGUGLIA : 2 - PIEVE DI LOTA : 0

Cette rencontre entre deux équipes proches l'une de l'autre fut passionnante. Néanmoins les Bigugliais, emmenés par le talentueux **Alexandre Monier**, auteur des deux réalisations, remportaient une victoire logique face aux valeureux joueurs de la **Pieve di Lota**.

Dans la catégorie 2, les Bigugliais remportaient largement le succès grâce aux réalisations de **Vesperini**, **Rovinaldi**, **Moreira**, **Croce** et **Guyard**.

De leur côté, les Pievais sauvaient l'honneur grâce à **Martinetti** et **Pazero**.

Catégorie U 15

AJ BIGUGLIA : 2 – GFCBL – LUCCIANA : 0

Victoire logique des locaux face aux **Gaziers-Lucciana** qui avaient pourtant résisté à la pression des Bigugliais en première période. Mais en seconde mi-temps **Pedru Maria Chipponi**, audacieux, parvenait à signer les deux buts de la victoire.

COUPE DE CORSE

Catégorie U 17

SC BASTIA Bat AJ BIGUGLIA 7 à 1 (3-0)

Arbitrage de **M. Triolo** assisté de **MM. Antoniotti et Pianelli**. Buts d'**Arnaudo** (25^{ème}), **El Fakyh** (42^{ème}), **N'Komb-N'Komb** (44^{ème}, 55^{ème}, et 80^{ème}), **Barbato** (49^{ème}), et **Gwadi** (80^{ème}) pour le **SCB**.

Maggiotti (85^{ème}), sur pénalty pour l'**AJB**, sauvait l'honneur.

Privés d'éléments importants les joueurs de **José Casanova** n'ont pu contenir cette belle formation du **SCB** dominatrice pendant toute la rencontre.

Ce fut une désillusion que ce **huitième de finale de Coupe** et tous les supporters s'avèrent très déçus. Le Sporting a prouvé dans cette rencontre beaucoup plus d'envie que les jeunes locaux très vite désunis.

Cette lourde défaite a montré que les Bigugliais étaient absents, manquant de constance. Ils devront à présent faire preuve de plus de hargne pour obtenir un bon résultat face à **Monaco** ce samedi 15 janvier.

Quant au **SCB**, il va tenter de vaincre son quart de finale à **Bonifacio**. Un choc qui devrait tourner à son avantage.

Catégorie U 17 Excellence

AJ BIGUGLIA : 1 – FC BORGIO : 3.

Cette superbe rencontre a ravi le public qui a été surpris par la qualité des deux équipes.

C'étaient pourtant les Borgais qui ouvraient la marque grâce au remarquable **Alexandre Marchi** (48^{ème}). Les Bigugliais se rebiffaient en égalisant (55^{ème}) par **Casaroli** mais **Marchi**, dans un grand jour, signait deux autres buts et réussissait le coup de chapeau. Ce jeune élément a montré des qualités certaines.

Catégorie U 19

AJ BIGUGLIA : 1 – FURIANI : 2

Très belle rencontre entre les Bigugliais et les Furianais qui ont mérité les applaudissements du public.

Un choc qui a montré la qualité d'acteurs très volontaires pour aller chercher la victoire. On crut à la 60^{ème} que les Bigugliais avaient fait le plus difficile lorsque **Nicolai** ouvrait la marque.

Mais malgré la terrible envie de s'octroyer le succès, les locaux furent déstabilisés en toute fin de rencontre suite au but de **Battistelli** (88^{ème}) et **Padaschini** (92^{ème}), **Furiani** consolidant sa place de leader.

Programme du Week-end

SAMEDI 15 JANVIER 2011

U 9 : 14 h Plateau au RC PONTE LECCIA

U 11 : 10 h à 12h30 Plateau à AJ BIGUGLIA

U 17 Nationaux : 14 h 15 reçoivent AS MONACO

U 17 Excellence : 14 h se déplacent EFB/NEBBIU

DIMANCHE 16 JANVIER 2011

U 13 Equipe 1 : 11 h se déplacent FCA CALVI

U 13 Equipe 2 : 13 h se déplacent CA BASTIAIS

U 15 : 14 h 30 se déplacent COSTA VERDE

U 19 : 14 h 30 se déplacent PORTO VECCHIO

P.H. B : 12 h 30 reçoivent FC LUCCIANA

D. H. : 14 h 30 reçoivent ASC PIEVE DI LOTA

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ -
CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS -
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DOMINIQUE CRISTIANI

— DEPUIS 1971 — **06 03 29 66 18** —

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

A Settimana

3^{ème} semaine de l'année

du 14 au 20 Janvier 2011

Les fêtes : le 14, Nina - le 15, Rémi - le 16, Marcel - le 17, Roseline - le 18, Prisca, Marguerite - le 19, Marius - le 20, Sébastien, Fabien.

3^{esima} settimana di l'annu

da u 14 a u 20 ghjennaghju 2011

E feste : u 14, Nina - u 15, Remigiu. Mauru - u 16, Marcellu - u 17, Antone. Abbate - u 18, Priscilia. Lliberata. Leobardu - u 19, Appianu. Canutu - u 20, Bastianu. Fabianu .

L'info insolite

Des foulards, mais pas des torchons

Le Lord Chambellan chargé de l'organisation des événements entourant le mariage, le 29 avril prochain, du prince William et de Kate Middleton vient de publier la liste des souvenirs agréés pour l'occasion. Coussins, foulards, vaisselle pourront afficher les portraits des heureux jeunes mariés, mais ni vulgaires torchons ni T-shirts. Tout doit être «*de bon goût*» (en anglais dans le texte), a décrété Buckingham Palace.

Des Ch'tis napolitains

Le remake italien de l'immense succès de Danny Boon «*Bienvenue chez les Ch'tis*» fait à peu près le même carton que l'original. Mais, bien que fidèle à son esprit, cette adaptation est géographiquement inversée. Dans «*Benvenuti al sud*», c'est, en effet, un postier milanais, donc nordiste, qui est envoyé, à sa grande terreur, diriger la poste d'un village du Mezzogiorno, la région pauvre du sud de la botte.

Des bactéries championnes de sudoku

Vous vous croyez très forts dans la résolution des problèmes de sudoku, sachez que des bactéries pourraient vous battre à plate couture. Ce sont des étudiants de l'université de Tokyo qui ont eu l'idée de lancer des colonies de bactéries du type E.coli à l'assaut de grilles, pour commencer, de 16 cases. Avec le plus grand suc-

cès. L'Union européenne a donc embrayé dans le but de développer des ordinateurs biologiques. «*Une fourmi n'est pas très utile, explique Martyn Amos de la Manchester University, l'un des promoteurs de ce projet, mais si l'on réunit des millions de fourmis, elles sont capables de comportements collectifs extrêmement complexes dépassant les possibilités d'un esprit humain.* »

Pas de 6 sur nos cartes !

Le Saint-Synode de l'église orthodoxe grecque vient de lancer une grande campagne pour faire interdire le chiffre 666 des nouvelles cartes d'identité qui vont bientôt être lancées. «*Nous avons le devoir absolu, déclare-t-il, de préserver tous nos concitoyens du chiffre de la Bête.* »

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 15 janvier 1898**, parution de **Cyrano de Bergerac**, d'Edmond Rostand. Sa première représentation, 20 jours plus tôt, au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, avait été un triomphe.

► **Le 16 janvier 1556**, Charles Quint, souverain du saint empire romain germanique (Espagne et, entre autres, Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Sicile, Amériques) abdique et se retire dans un couvent. Il avait coutume de dire que le soleil ne se couchait jamais sur ses États.

► **Le 17 janvier 1920**, ratification aux États-Unis du 18^e amendement de la consti-

tution, interdisant la fabrication, le transport et la vente des boissons alcoolisées. Ainsi commençait l'ère de la «*prohibition*», qui, si elle n'élimina pas l'alcoolisme, favorisa en revanche le grand banditisme.

► **Le 18 janvier 1987**, Isabelle Adjani passe au journal de TF1 pour afficher sa bonne santé. Une rumeur persistante la déclarait en effet atteinte du sida.

► **Le 19 janvier 1662**, le Conseil du Roi, suivant une idée de Blaise Pascal, organise à Paris les premiers transports en commun en accordant l'autorisation de créer des «*carrosses publics*» dans la ville et dans les faubourgs.

► **Le 20 janvier 1977**, à la stupéfaction générale, Patrick Henry est seulement condamné à la réclusion à perpétuité pour le meurtre du petit Philippe Bertrand. La plaidoirie de Robert Badinter, fervent partisan de l'abolition de la peine de mort, avait même fait pleurer certains jurés.

A MEDITER

«*Passer pour un idiot aux yeux d'un imbécile est une volupté de fin gourmet.* »

Georges Courteline



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud : hors taxes 3,82 € et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,80 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 I 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

samedi 15 janvier 2011

20h30

tremplin musical

entrée
libre

L'ALTRA Corsican music
STRADA

Davia

Santucci

Chanson française

Pop-Rock

KLINAMEN

soutenu par



Collectivité
Territoriale
de Corse

organisation



soutien à la création musicale en Corse

<http://www.le-rezo-corse.com>

centre culturel
ANIMA



salle Cardiccia - Prunelli Di Fiumorbo

renseignements
réservations

04 95 56 26 67

21,22 & 23
janvier 2011



Matrimonia

Salon du Mariage et des jours heureux

Le mariage
dans tous ses états !

Bastia
Place Saint Nicolas

INFOLINE 06.76.40.23.33

ENTRÉE GRATUITE

HORAIRES
VENDREDI : 14H - 20H • SAMEDI : 10H - 20H • DIMANCHE : 10H - 19H



Marketing & Publicité VINITIAL Communication - 04 95 47 13 06